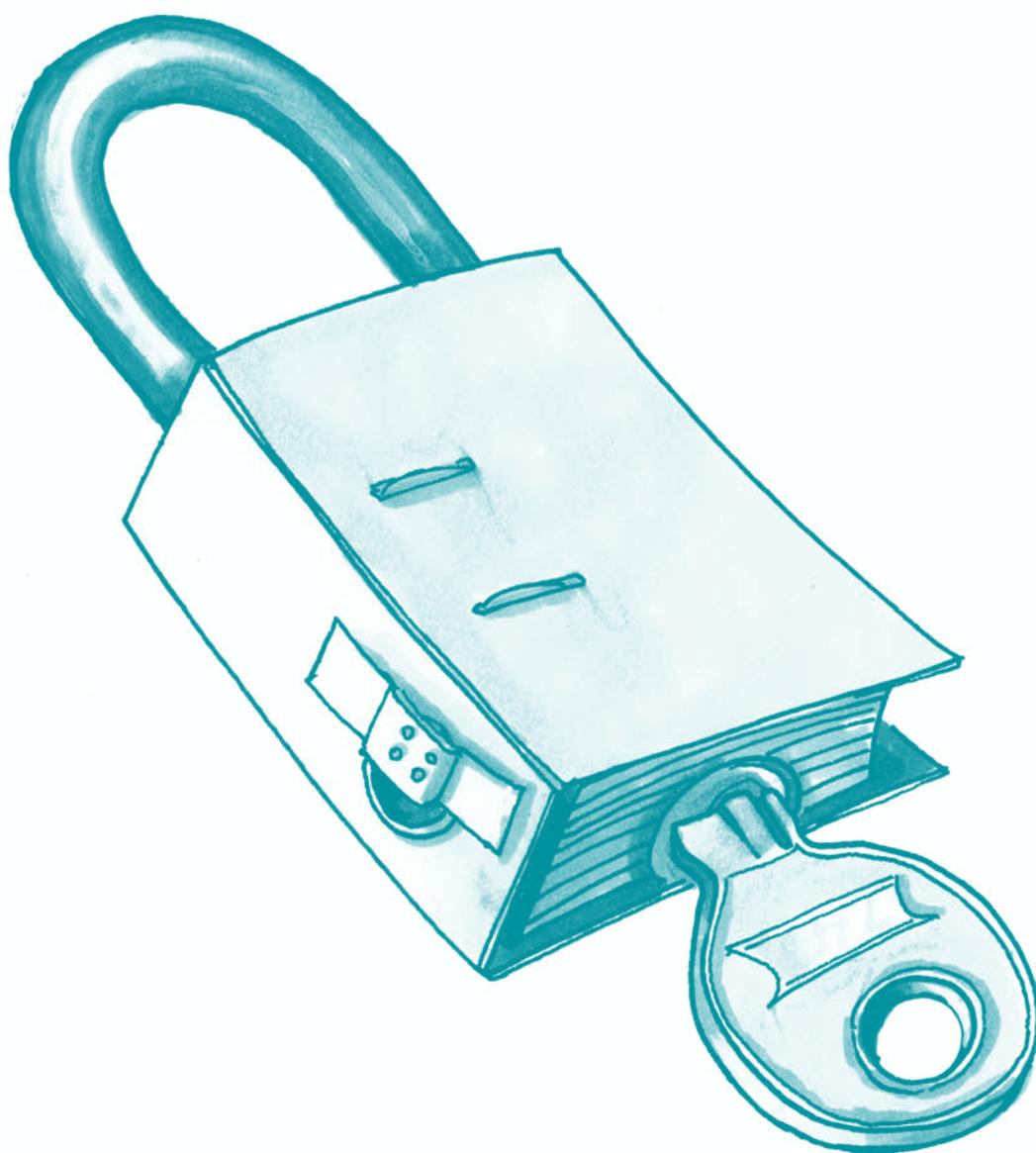
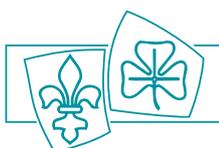


La sécurité

assumer des responsabilités



Pfadibewegung Schweiz
Mouvement Scout de Suisse
Movimento Scout Svizzero
Moviment Battasendas Svizra



Formation

1.	Responsabilités et aspects juridiques	4
1.1	Les différentes attentes envers toi en tant que responsable	4
1.2	La responsabilité juridique	6
1.3	Les relations juridiques avec les tiers	12
1.4	Assurances	13
2.	Activités à caractère dangereux	16
2.1	Quelles sont ces activités à caractère dangereux ?	16
2.2	Randonnées	18
2.3	Activités hivernales	20
2.4	Activités aquatiques	21
2.5	Activités de corde	23
2.6	Grandes constructions de pionnier	25
3.	Autres dangers	26
3.1	Intempéries et orages	26
3.2	Feu et incendie de forêt	28
3.3	Substances facilement inflammables et feux d'artifice	29
3.4	Animaux de ferme et animaux sauvages	29
4.	Concepts de sécurité	30
4.1	Qu'est-ce qu'un concept de sécurité ?	30
4.2	Concept de sécurité spécifique aux activités	31
4.3	Concept de sécurité pour un camp	39
5.	Réalisation et évaluation	43
5.1	Direction claire	43
5.2	La méthode 3x3 – garder les dangers à l'œil	44
5.3	Évaluer des activités à caractère dangereux	46
6.	Un accident survient – que faire ?	47
6.1	Agir en situation d'urgence	47
6.2	Quand est-ce qu'un événement est-il considéré comme une crise ?	50
6.3	Contacts avec les médias en situation de crise	51

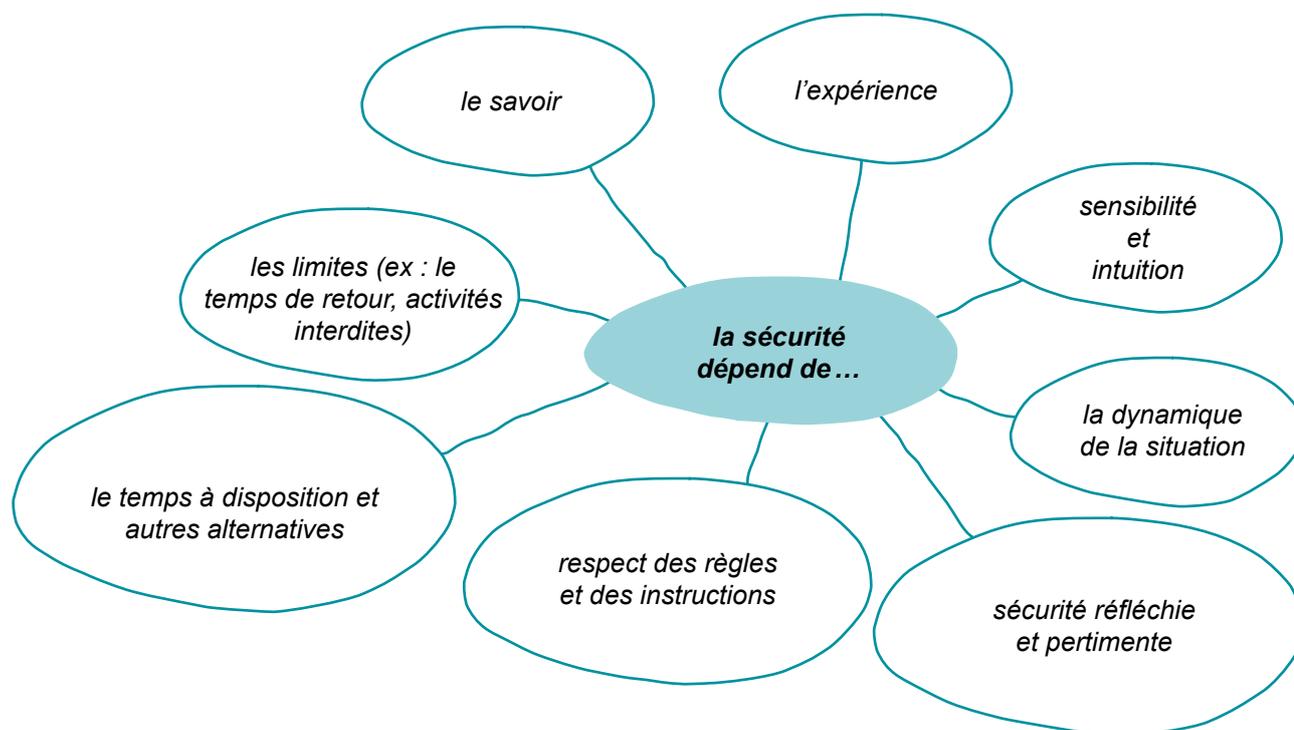
Impressum

Brochure :	La sécurité – assumer des responsabilités, Référence : MSdS. 3038.04.fr
Éditeur :	Mouvement Scout de Suisse, Berne
Réalisation 2018 :	
Remaniement :	Leandra Marti/Helix, Dominik Huwiler/Chips
Traduction :	Laetitia Bernau/Waykana
Relecture :	Hélène Conradin/Koala
Illustrations :	Sandra Gujer/Milou, Illuhouse, Biel/Bienne
Composition :	Corinne Weber/Rabat
Impression :	Druckform, Toffen BE
Tirage/Édition :	700 / 2018 (Remaniement Réalisation 2013)
Copyright :	Mouvement Scout de Suisse, Speichergasse 31, 3001 Berne, +41 31 328 05 45, info@msds.ch, www.msds.ch
Réalisation 2013 :	Kaspar Wüthrich/Adler, Marco Gyger/Chapeau, Carolina Gurtner/Chita, David Kieffer/Garfield, Florian Haldmann/Hippo, Rolf Birchler/Mü, Anne-Françoise Vuilleumier/Paon, Reto Züblin/Räbu, Evelyn Kallweit/Wega, Daniela Villiger/Zimet, Pascal Burnand
Réalisation 2007 :	Martin Fürst/Cheeky, Agnès Pasche/Gazelle, Gaudenz Steinlin/Hamster, Vincent Monney/Koala, Esther Hauser/Kolibri, Jon Plotke/Leu, Niklaus Studer/Okapi, Andreas Linsbauer/Piff, Martin Gygax/Sahib, Simone Riner/Samba, Jean-Luc Riond
Sources :	Alles was Recht ist. Rechtshandbuch für Jugendarbeitende, orell füssli Verlag, 2010 Connaître et savoir, réédition, 2004 Sport de camp/Trekking – hiver, OFSPO, 2013 Aide-mémoire pour éviter les dégâts élémentaires en camp, La Mobilière, 2009 6 Maximes de la baignade, SSS, 2017 Excursion scolaire au bord ou dans l'eau. Aide-mémoire et check-list pour personnel enseignant, SSS, 2012 Wie kann man sich gegen Blitzeinwirkungen schützen?, electrosuisse/VDE, 2008 Les chiens de protection gardent leur troupeau, Protection des troupeaux Suisse Vorsicht beim Überqueren von Weiden, Schweizer Wanderwege

Si tu trouves des erreurs ou des informations manquantes, tu peux nous en faire part à l'adresse ameliorations@msds.ch – un grand merci pour ta collaboration !

En tant que responsable, tu peux profiter de belles opportunités au sein du scoutisme : tu as un grand champ d'action, tu as la possibilité de concrétiser tes idées et d'acquérir une expérience précieuse. Cela implique toutefois aussi que tu assumes une responsabilité pour les participants et que tu prends garde à la sécurité lors de chaque activité. C'est pour cette raison qu'une planification et une préparation soigneuses sont nécessaires. Tu es ainsi bien préparé en cas d'incident et tu disposes d'une bonne base pour prendre les bonnes décisions aussi sur place.

bonne planification garantissant la sécurité



Tu ne resteras toutefois pas seul face à ta responsabilité. Le scoutisme t'offre d'une part différentes formations de bonne qualité qui te prépareront à assumer ta tâche pleine de responsabilités. D'autre part, différentes personnes chargées de l'encadrement sont à tes côtés, qu'il s'agisse du coach ou de ta responsable de groupe. Tu peux leur demander conseil en cas d'incertitudes. Il existe finalement de bons moyens auxiliaires tels que le cudesch, dans lesquels tu peux trouver des informations importantes. Cette brochure te renseigne quant à la responsabilité que tu assumes en tant que responsable et te montre quelles activités nécessitent des mesures de sécurité particulières. Tu apprends à quoi être attentif lors de la planification et la réalisation de ces activités ainsi que comment réagir si une fois quelque chose se passe malgré tout. Tu trouveras sur le site internet www.cudesch.msds.ch des informations sur les éventuelles modifications et nouveautés qui ne sont pas couvertes par cette brochure.

formation, encadrement et moyens auxiliaires comme soutien



www.cudesch.msds.ch

Il n'y a pas de raison de renoncer à des activités si celles-ci sont bien préparées et que les mesures de sécurité nécessaires sont prises. Au contraire : le travail scout apporte une contribution importante au développement des enfants et des jeunes. Si tu offres la possibilité à tes participants de faire leurs propres expériences et que tu leur montres par l'exemple comment se comporter avec les dangers et les risques de manière responsable, tu renforces leur compétence face au risque et tu contribues ainsi à la prévention des accidents. Les activités scoutées encouragent une prise de conscience saine de ses propres responsabilités, pour soi-même et pour d'autres. Il s'agit aussi exactement de ce qui est attendu de toi : ne fais que ce que tu peux pleinement assumer toi-même et juger correctement pour les participants.

responsabilisation face aux dangers et aux risques

1. Responsabilités et aspects juridiques

responsabilité juridique et morale

Malgré une préparation soignée et une maîtrise consciente de ses responsabilités, des incidents peuvent survenir et entraîner des questions de responsabilité juridique. En plus d'une responsabilité purement juridique, tu assumes aussi une responsabilité morale en tant que responsable. Ton environnement comprend différentes attentes qui te sont adressées et que tu dois prendre en compte dans le cadre de ton travail scout. Ce chapitre contient des informations de base liées à ta responsabilité et te montre ce que tu peux faire pour assumer pleinement cette responsabilité.

1.1 Les différentes attentes envers toi en tant que responsable

Différentes personnes ont des attentes envers toi, lorsque tu organises des activités et as des enfants sous ta responsabilité.

rôle d'exemple pour les participants

Les attentes des enfants et des adolescents

Un responsable a une fonction d'exemple. Aux yeux des participants, la maîtrise sait tout faire – autant jouer de la guitare que construire une sarrasine – et possède une riche expérience. Les scouts l'admirent et la prennent comme modèle. Il faut toujours être conscient de cela!

Ce que nous attendons des scouts, nous devons également le faire nous-mêmes. Les participants attendent de nous protection, sécurité, confiance et sincérité ; cela signifie qu'on doit prendre les enfants et les adolescents au sérieux et les écouter. Lors de la planification et de la réalisation d'activités, on doit toujours prendre en considération les capacités et les limites des participants. Le responsable a pour tâche de veiller au bien-être des enfants et des adolescents qui lui font confiance.

informer les parents et obtenir les infos nécessaires

Les attentes des parents

Les parents confient leur enfant aux responsables pour la durée d'une activité et attendent d'eux qu'ils veillent à leur bien-être et à leur sécurité. Ils comptent sur le fait que les activités soient bien préparées et réalisées comme prévu. De plus, ils souhaitent savoir ce que leur enfant fait aux scouts. Il est important d'informer les parents suffisamment à l'avance des activités prévues et du programme des séances, et d'être à disposition pour répondre à leurs questions.

Pour veiller à la sécurité des participants, la maîtrise a aussi le droit, et le devoir, de fixer des règles aux enfants et d'imposer des mesures adéquates. De plus, les responsables doivent pouvoir exiger des parents les informations nécessaires pour qu'ils puissent s'occuper adéquatement des enfants.

rôle d'exemple pour la maîtrise

Les attentes de ta maîtrise

Lorsque tu es responsable d'unité, ta maîtrise a également des attentes envers toi. Elle attend de toi que tu coordonnes l'organisation de l'unité, que tu délègues des tâches à tes responsables selon leurs compétences et, dans la mesure du possible, leurs envies, et que tu puisses les soutenir dans la réalisation de leurs tâches. Vis-à-vis de ta maîtrise, tu as également un rôle de modèle et il est important que tes responsables sachent qu'ils peuvent compter sur toi en cas de difficultés.

Pense également à leur bien-être, ainsi qu'au tien ! Fais par exemple attention à ce que tout le monde soit en forme durant les activités, afin que chacun puisse assumer ses responsabilités de la meilleure façon possible.

être en forme

Les attentes du Mouvement scout

Le scoutisme veut donner aux jeunes la possibilité d'apprendre, de faire de nouvelles découvertes et de progresser personnellement. Les activités scoutées ont des fondements communs. En tant que scouts, nous faisons partie d'une organisation mondiale qui fait appel à des valeurs. Vivre et faire vivre le scoutisme de tous les jours sur la base de ces valeurs fait partie de ta responsabilité envers le scoutisme.

De plus, en te confiant la charge d'un camp ou d'une unité, le groupe, ton association et le Mouvement scout en général te montrent qu'ils te considèrent comme un responsable compétent. Il est néanmoins attendu de toi en retour que tu agisses de façon responsable et réfléchie, autant dans ta planification que dans tes décisions ou tes activités.

Tout ce que nous faisons en public en tant que groupe scout façonne l'image que la société a du scoutisme. Le grand public peut difficilement faire la différence entre les groupes scouts, que ce soit pour les événements positifs ou négatifs. De plus, certaines choses qui sont évidentes pour nous peuvent avoir un effet tout à fait inattendu ou être mal comprises par des personnes extérieures. Réfléchis donc bien, lorsque tu organises des activités visibles du grand public, à la manière dont des non scouts risquent de la percevoir ! Nous travaillons tous ensemble pour une bonne image du scoutisme. Cette responsabilité quant à l'image donnée du mouvement vaut également par rapport aux organisations partenaires du Mouvement Scout de Suisse, comme par exemple Jeunesse et Sport.

chaque activité a un impact l'image du scoutisme



**engagement
pour la
communauté**

Par son statut de plus grande organisation de jeunesse et sa réputation, le scoutisme a pour devoir de faire quelque chose pour la communauté. Engage-toi avec ton unité pour ta commune, aide activement et montre aux gens tout ce que les scouts sont capables de réaliser ! En plus de permettre aux participants d'avoir du plaisir, les activités peuvent aussi avoir pour but de représenter le scoutisme vers l'extérieur.

1.2 La responsabilité juridique

Prendre des responsabilités signifie assumer les conséquences de ses propres actes ou négligences, ce qui implique de préparer ses activités et de prendre des décisions en ayant conscience de ces enjeux. Lors de toute activité que tu organises dans le cadre du scoutisme, tu dois toujours pouvoir assumer ce que tu fais ou ce qui se passe dans ton domaine de responsabilité. Tu décides comment les activités sont réalisées et où sont placées les limites.

**connaître
ses limites**

Il est important que tu réfléchisses à tes limites ainsi qu'à celles des autres membres de ta maîtrise et que tu saches quelles sont les activités avec lesquelles tu te sens à l'aise et pour lesquelles tu peux prendre des responsabilités de manière sûre.

**déléguer de
manière réfléchie**

Lorsque tu délègues des tâches à d'autres responsables de ta maîtrise ou à un Responsable de patrouille, tu dois avoir conscience que cela ne te libère pas de toute responsabilité. Ces délégations doivent donc être bien réfléchies et tu dois avoir confiance en la personne à qui tu confies une tâche et être sûr qu'elle a les compétences nécessaires pour l'assumer.

**aussi parfois
dire «non»**

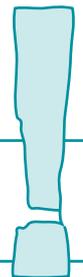
De mauvais pressentiments lors d'une décision devraient éveiller en toi des doutes et doivent mener la maîtrise à une réflexion. Les responsables doivent toujours faire ce qui leur semble judicieux et non pas ce qui s'est toujours fait selon des traditions, qui devraient peut-être être changées depuis longtemps. Et n'oublie jamais que tu as aussi le droit de dire non lorsque les événements te dépassent. Faire un peu moins, c'est parfois mieux !

La responsabilité civile et la responsabilité pénale

Il existe deux types de responsabilités juridiques qu'un responsable scout peut encourir lorsqu'il organise une activité : la responsabilité civile et la responsabilité pénale. Le tableau ci-dessous te donne les informations nécessaires pour comprendre la différence entre ces deux types de responsabilités. Certains points spécifiques sont repris dans les chapitres suivants.

	Responsabilité civile	Responsabilité pénale
Définition	<ul style="list-style-type: none"> • Obligation de réparer financièrement le dommage (matériel ou moral) causé à une autre personne. • Le dommage peut être causé par soi-même ou par une personne dont on est responsable (p. ex. un scout). 	<ul style="list-style-type: none"> • Obligation de répondre des infractions (actes interdits par les lois pénales) commises et de subir la sanction prévue par la loi. • Le but de la responsabilité pénale est de punir la personne qui ne respecte pas les règles, afin d'éviter que la société ne devienne un chaos général.
Condition pour qu'une personne soit tenue pour responsable	<ul style="list-style-type: none"> • La personne lésée demande réparation. • L'acte de la personne est une faute ou une imprudence qu'elle avait le devoir d'éviter et est illicite (il transgresse la loi). • Le dommage est la conséquence directe de l'acte de la personne. <p>Un responsable scout peut être tenu pour responsable d'un acte causé par un scout car la responsabilité parentale lui est transmise pour la durée de l'activité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir commis un acte expressément interdit par le code pénal ou une autre loi. • L'acte peut être perpétré intentionnellement ou – si la loi le prévoit – par négligence. Le simple fait d'avoir agi sans se rendre compte ou sans tenir compte des conséquences possibles peut déjà être considéré comme une négligence ! • Certaines infractions sont poursuivies dès que la justice en a connaissance, d'autres nécessitent une plainte du lésé. <p>La responsabilité pénale est personnelle, on ne peut pas être responsable pénalement pour un acte commis par quelqu'un d'autre.</p>
Exemples	<ul style="list-style-type: none"> • Une table de ping-pong est cassée durant un camp dans un chalet et le propriétaire demande que la personne responsable paie la réparation. • Un éclair lance un caillou sur une voiture durant une séance et le propriétaire demande que la personne responsable paie la réparation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accident dans le cadre d'une marche, alors que la météo était objectivement trop mauvaise au moment de partir et : <ul style="list-style-type: none"> – un enfant est gravement blessé (atteinte à l'intégrité) ; – un enfant décède (homicide par négligence) ; – les autres enfants auraient également pu se tuer ou se blesser (mise en danger de la vie d'autrui). • Attouchements sexuels ou propositions inadaptées (atteinte à l'intégrité sexuelle). • Un éclair lance un caillou sur une voiture durant une séance et crée un cabot (dommage à la propriété).
Conséquences	<ul style="list-style-type: none"> • La personne reconnue comme responsable doit payer pour réparer le dommage. • Généralement, c'est l'assurance responsabilité civile de la personne qui va effectivement payer. <p>>>> « Assurances » voir chap. 1.4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La personne reconnue comme responsable doit subir la peine (amende, travaux d'intérêt général, prison) prévue par le code pénal pour l'infraction commise. • On ne peut pas « couvrir sa responsabilité pénale » par une assurance, la personne doit subir personnellement la sanction.

Un même dommage peut faire encourir à une personne une responsabilité civile et une responsabilité pénale.



Le devoir de diligence du responsable

Lorsque tu es responsable d'enfants ou de jeunes mineurs, tu as un devoir général de diligence à leur égard. Cela signifie que tu dois tout faire pour empêcher qu'ils s'exposent eux-mêmes ou exposent d'autres personnes à des dangers et des dommages prévisibles. Si les participants sont blessés pendant une activité ou selon les circonstances, seulement soumis à un danger, tu peux être tenu pénalement responsable.

Dans le cadre du scoutisme, la particularité provient du fait que la loi considère le responsable comme le « chef de famille » pour la durée de l'activité (séance, camp, etc.). Cela signifie que tu te vois transférer une partie de l'autorité parentale des enfants dont tu t'occupes et que tu peux ainsi être tenu pour responsables des dommages causés par tes participants (responsabilité civile). De plus, lorsque tu organises des activités, tu es responsable de la sécurité de tes participants et s'ils sont mis en danger dans le cadre de l'activité, ta responsabilité pénale pourra être mise en cause.

Il y a toutefois des limites et en tant que responsable de l'activité et « chef de famille », tu n'es heureusement pas toujours fautif pour les accidents dont ils seraient victimes par ta faute (responsabilité pénale) ou les dommages causés par les participants dont tu es responsable (responsabilité civile) ! En effet, si tu parviens à prouver que **ton activité a été bien préparée et que tu as pris toutes les mesures de sécurité nécessaires**, tu pourras diminuer ta responsabilité, voire ne pas être du tout considéré comme fautif. Ci-dessous se trouvent différents points à observer pour limiter au maximum le risque d'être tenu pour responsable en cas de problème ou d'accident.



Que faire pour remplir ce devoir de diligence ?

Se donner les moyens

Tu dois te donner les moyens de pouvoir assumer ton devoir de diligence ! Commence par suivre les cours de formation adaptés à ta fonction et veille à ce que les personnes à qui tu délègues des responsabilités soient également bien formées. Profite du réseau d'encadrement de ton groupe et adresse-toi à ton RU, ton RG, ton coach, ou encore à toute autre personne de confiance qui pourra te donner de bons conseils. Il vaut toujours mieux poser la question une fois de trop plutôt qu'une fois de pas assez et personne ne pourra te reprocher de vouloir dissiper d'éventuels doutes en demandant conseil !

**se former
et chercher
du soutien**

De plus, pour pouvoir assurer la sécurité d'une activité, tu dois rechercher les informations nécessaires et tu es en droit de les exiger. Il peut par exemple s'agir de renseignements médicaux concernant les participants (prise régulière de médicaments, manière de gérer un trouble de comportement, etc.) ; ces informations sont de nature confidentielle et doivent rester au sein de la maîtrise et ne pas être divulguées à des tiers ou aux autres enfants. Il peut également s'agir de renseignement sur les dangers spécifiques d'une région, ou de faire venir un spécialiste pour organiser une activité particulière. En se donnant les moyens, on peut organiser des choses fantastiques, tout en garantissant la sécurité nécessaire !

**rechercher les
informations**

« L'ignorance ne protège pas contre les sanctions » C'est à toi de te procurer les informations nécessaires, dire que tu ignorais quelque chose ne te permettra jamais de te libérer de ta responsabilité !

Respecter différentes règles et recommandations

Respecte les exigences et les recommandations provenant de la loi, des règlements et recommandations du MSdS, de ton association cantonale ou d'organisations tierces comme J+S ou la SSS, des règlements spécifiques (piscine, chalet, etc.), du responsable de l'activité ou encore des usages courants et du bon sens. Le respect de ces règles te permettra d'une part de garantir une meilleure sécurité pour tes activités et, d'autre part, de prouver que tu as tout fait pour que ton activité se déroule sans encombre.

**planification
réfléchie**

Planifier soigneusement ses activités

Lorsque tu organises des activités, prends toutes les mesures et dispositions nécessaires et planifiables pour éviter qu'une faute ne puisse ensuite t'être reprochée. Assure-toi également que les autres personnes de ta maîtrise en fassent de même et suivent aussi les quelques recommandations ci-dessous.

- Réfléchis toujours aux besoins et aux compétences de tes participants pour que les activités prévues leur soient adaptées.
- Prépare bien tes activités, définis quelles sont les situations dans lesquelles une activité prévue devra être annulée (danger, mauvais temps, etc.) et réfléchis à l'avance au matériel adéquat nécessaire.
- Définis clairement la répartition des tâches et des responsabilités au sein de ta maîtrise et prend en considération les compétences et points forts de chacun.
- Lorsqu'il s'agit d'une activité particulière, informe les parents de l'équipement que doivent avoir les enfants et contrôle-le avant de commencer l'activité.
- Pour les activités à caractère dangereux, établis un concept de sécurité (voir chap. 4.2), assure-toi d'avoir les compétences nécessaires pour l'activité en question et utilise ton bon sens (perception et évaluation des dangers) !



Concepts de sécurité
brochure « La sécurité »

Surveiller correctement ses participants

Durant les activités, tu dois bien surveiller tes participants, d'une part pour qu'ils ne se mettent pas en danger eux-mêmes et, d'autre part, pour qu'ils ne causent pas de dommage à des tiers. Ton devoir de surveillance s'applique durant toute la durée de l'activité, et plus les participants sont jeunes ou turbulents, plus ton devoir de surveillance est grand. Il est vivement recommandé de bien préciser le début et la fin de l'activité de manière à délimiter le début et la fin de ta responsabilité. Un rituel de début ou de fin de séance ou un chant peuvent être utiles pour que le début et la fin de l'activité soient bien clairs.

définir clairement le début et la fin de chaque activité

définir des règles et leurs conséquences

Il est important de définir des règles et de fixer des limites que tes participants doivent respecter. Il peut par exemple s'agir de règles par rapport au terrain (endroits dangereux interdits), au comportement à adopter (rouler en file indienne à vélo), aux heures de rendez-vous ou encore à des substances interdites (alcool, fumée, drogues, etc.). Si tu prends le temps d'expliquer les buts des règles fixées à tes participants, tu auras plus de chances qu'ils les respectent, parce qu'ils en auront compris l'utilité ! L'équipe de responsables doit évidemment surveiller que ces règles soient respectées et, si elles ne le sont pas, prendre les mesures nécessaires, discutées préalablement en maîtrise. Et pour terminer, n'oublie pas de toi-même respecter les règles établies, afin de donner l'exemple !

Qui peut être tenu pour responsable ?

Dans le cadre du scoutisme, différentes personnes ont des responsabilités :

- **Le responsable direct de l'activité** : Il s'agit de la personne qui a concrètement préparé l'activité et qui l'anime. Elle doit avoir pris toutes les mesures de sécurité nécessaire et, sur le moment, veiller à ce que tout se passe bien et prendre les bonnes décisions. **responsable direct de l'activité**
- **Le responsable global des activités** : Cette personne n'est pas forcément présente durant l'activité et ne l'a pas forcément personnellement préparée. Il s'agit p. ex. du RU, du RG ou du responsable de camp, qui doivent veiller à ce que les activités prévues par d'autres personnes soient sans danger et que ces personnes aient les compétences (et la formation) nécessaires pour assumer l'activité en question. **responsable global des activités**
- **La personne qui autorise les activités** : Cette personne a le devoir de contrôler que la préparation des activités soit effectuées correctement et que les activités prévues soient adaptées aux participants et ne présentent pas de danger. Il s'agit p. ex. du Coach et du RG, qui contrôlent et autorisent un camp. **personne qui autorise les activités**

Lorsqu'une activité tourne mal ou qu'un accident se produit, la responsabilité de la personne qui s'occupait des participants à ce moment sera évidemment examinée en premier lieu. Il faut toutefois avoir conscience que les personnes globalement responsables des activités ou qui ont autorisé une activité peuvent également avoir une responsabilité, p. ex. si elles ont délégué des responsabilités à une personne qui n'avait objectivement pas les compétences pour ou si elles ont autorisé une activité manifestement trop dangereuse pour les participants concernés.

Toutefois, comme déjà indiqué, chacune de ces personnes peut limiter, voire supprimer sa part de responsabilité en prouvant qu'elle a pris toutes les mesures de sécurité nécessaires, qu'elle a délégué à des personnes compétentes et que l'activité telle que planifiée ne présentait pas de danger prévisible. On ne peut en effet pas être tenu pour responsable du moindre acte d'une autre personne, si celle-ci ne respecte volontairement pas les règles définies (p. ex. lors d'une marche, le responsable prend volontairement un chemin totalement différent de celui prévu dans l'annonce de camp ; lors d'une activité, un participant ne respecte pas les consignes de sécurité alors qu'il les avait très bien entendues et comprises, etc.).

Le cas particulier du responsable de patrouille

Le scoutisme a pour but de mettre en œuvre les conditions-cadres nécessaires pour que des jeunes puissent prendre rapidement des responsabilités et ainsi développer des compétences et se responsabiliser.

C'est typiquement le cas avec les responsables de patrouille, à qui on délègue l'organisation d'activités définies dans le temps et dans l'espace. Tu dois toutefois avoir conscience qu'en tant que responsable d'unité ou de camp, tu assumes toujours la responsabilité principale de cette activité. Ainsi, lorsque tu délègues l'organisation d'une activité à un responsable de patrouille, tu dois impérativement l'encadrer correctement dans la préparation et la réalisation de l'activité, t'assurer qu'il a les compétences nécessaires pour assumer l'activité en question et définir des conditions-cadres claires pour l'activité. Réfère-toi à la brochure Branche Eclais pour plus d'informations à ce sujet.

encadrement adapté des responsables de patrouilles

1.3 Les relations juridiques avec les tiers

Ce chapitre concerne les relations qui existent entre un Groupe scout – ou ses responsables – et des tiers.

accord écrit des parents

Responsables – représentants légaux (parents) :

Il est indispensable d'avoir l'accord écrit des parents lorsqu'un enfant adhère à un Groupe scout, car il atteste du fait qu'ils confient leur enfant aux responsables du groupe. Il en est de même pour une inscription de camp. En effet, la signature des parents est nécessaire car par elle, ces derniers transmettent leur pouvoir parental au responsable pour la durée du camp.

Lorsque des responsables sont mineurs, il est conseillé de recueillir le consentement de leurs parents, afin d'être sûr qu'ils sont d'accord que leur enfant prenne des responsabilités, en particulier lors d'activités conséquentes comme un camp.

Pour finir, il est important de savoir qu'un responsable ne doit pas renvoyer un enfant du camp sans que les parents n'en soient informés !

étudier attentivement les contrats

Responsables – tiers :

Il s'agit là d'engagements que le responsable prend envers des personnes ou des organisations quand il y a location de maison, de terrain, prêt de matériel ou autres. Dans ces cas-là, il y a souvent un contrat qui indique les modalités de la location ou du prêt et le responsable s'engage au nom de son Groupe à respecter le contrat en le signant. Lorsque tu reçois un contrat, lis-le entièrement, et assure-toi d'en comprendre toutes les clauses. Il est fréquent que des clauses écrites en tout petit aient une importance plus conséquente que la grandeur des caractères !

Contrats toujours au nom du Groupe

Attention ! Les contrats doivent toujours se faire au nom du Groupe et jamais au nom du responsable lui-même. De cette manière, en cas de problème, c'est contre Groupe que le tiers se retourne. Il faut donc toujours mentionner « Pour le Groupe scout, nom, prénom du responsable » ou mettre le timbre du Groupe en plus de la signature du responsable représentant.

Une personne mineure peut valablement signer un contrat si ses responsables légaux ont accepté qu'elle prenne la responsabilité qui nécessite la signature de contrats (activité, camp, etc.). Bien qu'elle soit mineure, cette personne est ainsi responsable de ce qu'elle a signé et doit le respecter.



1.4 Assurances

Lorsque l'on est actif et que l'on entreprend quelque chose avec un groupe comme dans le cadre du scoutisme, il peut toujours arriver que des objets soient endommagés. La question de qui rembourse le dommage se pose dans ce cas. Du fait qu'un dommage (p. ex. à des lunettes ou à une voiture) peut vite devenir très cher, il est important d'être assuré en conséquence. L'assurance peut ensuite être appelée en cas de dommage et prend en charge une grande partie des coûts engendrés.

choisir la bonne assurance

Les assurances définissent bien-sûr aussi certaines conditions. Les documents nommés « polices d'assurance » définissent dans quels cas l'assurance peut entrer en jeu en cas de dommage. Cela peut différer d'une assurance à l'autre ! C'est pourquoi il est important que tu étudies en détails tes polices d'assurance. En particulier dans le cas de l'assurance conduite du véhicule d'un tiers, les conditions sous lesquelles les dommages occasionnés sont couverts doivent être clarifiées en détails. Les incertitudes reposant sur la couverture des assurances actuelles doivent être impérativement clarifiées avant l'activité !

étudier attentivement les polices d'assurance

Il est nécessaire de prêter attention au fait que la plupart des assurances disposent d'une franchise. Un certain montant bien défini doit ainsi toujours être versé par la personne assurée en cas de dommage. Par ailleurs, les assurances peuvent aussi réduire leurs prestations ou exiger un remboursement en cas de violation de ses devoirs par négligence, par exemple lorsque la personne assurée a causé le dommage par négligence ou intentionnellement.

Lorsqu'un dommage est causé lors d'un samedi après-midi ou d'un camp, tu dois contacter la responsable de groupe et annoncer le dommage à l'assurance concernée sans tarder. Lors de dommages importants, il est possible qu'il soit aussi nécessaire d'activer la cellule de crise cantonale.



*Un accident survient
brochure « La sécurité »*

Tu trouveras ci-dessous une liste répertoriant différentes assurances et les dommages qu'elles couvrent habituellement. Ce tableau n'a que la prétention de t'offrir un premier aperçu. Afin de savoir quels dommages sont couverts par tes propres assurances, il est indispensable que tu consultes tes polices d'assurance.



<p>Assurance responsabilité civile</p> <p>>>> « Devoir de diligence » voir chap. 1</p>	<p>Concerne : dommages occasionnés à la propriété d'une autre personne.</p> <p>Une assurance responsabilité civile intervient pour les dommages causés à des biens appartenant à des tiers et prend en charge les revendications financières qui s'y rapportent.</p> <p>Les jeunes personnes sont souvent couvertes par l'assurance responsabilité civile de leurs parents. L'existence d'une assurance doit toutefois être vérifiée ! Le Mouvement scout de Suisse recommande à tous les responsables de conclure une assurance responsabilité civile privée.</p> <p>En cas de dommage, c'est en premier lieu l'assurance responsabilité civile des participants qui ont causé le dommage qui entre en jeu. Si le coupable n'est pas identifiable ou si les responsables ont manqué à leur devoir de diligence, c'est l'assurance responsabilité civile des responsables ou celle du groupe qui entre en jeu.</p> <p>Les associations cantonales ont le devoir de veiller à une assurance responsabilité civile suffisante : elles concluent une assurance subsidiaire qui prend en charge les coûts qui ne sont pas couverts par une autre assurance.</p>
<p>Assurance accident</p>	<p>Concerne : dommages corporels dus à un accident.</p> <p>Une assurance accident prend en charge les coûts engendrés par une personne qui a subi un accident (hospitalisation, coûts des soins, etc.). Elle ne prend en charge aucuns coûts découlant de dégâts matériels.</p> <p>Cette assurance est obligatoire pour chaque personne en Suisse. Il est toutefois nécessaire de rendre les parents attentifs au fait que les assurances sont à la charge des participants.</p>
<p>Annonce Rega (seulement pour les camps J+S)</p>	<p>Concerne : vols de recherche par la Rega.</p> <p>Les participants et en partie les responsables d'un camp J+S peuvent être annoncés avant le camp à la Rega par le coach, pour autant qu'ils soient en âge J+S. Cela permet à toutes les personnes annoncées de profiter des mêmes prestations que les donateurs Rega durant le camp. Cela est en particulier important pour les vols de recherche durant desquelles aucune personne blessée n'est retrouvée. Les coûts pour le transport d'un enfant blessé ou malade par la Rega sont de toute façon couverts par la caisse maladie/assurance accident du patient.</p>

<p>Assurance casco, assurance véhicule</p>	<p>Concerne : dommages causés à son propre véhicule.</p> <p>Cette assurance peut être conclue par la personne qui détient le véhicule. Une différenciation peut être faite entre assurance casco complète et partielle. L'assurance casco complète couvre les « dégâts de tôle » causés au véhicule (collision, accident causé par soi-même). L'assurance casco partielle couvre les incendies et les dommages naturels (p. ex. inondation, vent tempétueux, grêle, avalanches, chutes de pierre). Elle entre aussi en jeux lors de cambriolages, de collisions avec des animaux ou morsures de fouines. Les bris de glace sont normalement aussi couverts.</p> <p>L'assurance casco partielle fait partie intégrante de l'assurance casco complète mais peut aussi être conclue indépendamment de celle-ci.</p>
<p>Assurance conduite du véhicule d'un tiers</p>	<p>Concerne : dommages causés à des véhicules conduits et qui n'appartiennent pas au chauffeur.</p> <p>L'assurance conduite du véhicule d'un tiers couvre les dommages causés à un véhicule emprunté occasionnellement (p. ex. pour un camp ou à l'occasion du ramassage papier). Elle constitue une prestation complémentaire dans le cadre l'assurance responsabilité privée, elle couvre une éventuelle franchise ainsi que les frais de réparation en fonction des prestations définies dans la police d'assurance.</p> <p>Les dommages causés aux véhicules appartenant à des personnes vivant sous le même toit ne sont souvent pas couverts. Cela est aussi valable pour les véhicules de l'employeur et pour les véhicules de location (qui sont mis à disposition contre rémunération). Il faut par ailleurs être attentif au fait que l'utilisation répétée d'une voiture ne compte plus comme « utilisation occasionnelle » à partir d'un certain nombre d'utilisations.</p>
<p>Assurance-responsabilité civile pour véhicules automobiles</p>	<p>Concerne : dommages causés à des personnes et véhicules de tiers.</p> <p>L'assurance responsabilité civile pour véhicules automobiles couvre les dommages causés à des tiers lors d'un accident impliquant des personnes et des véhicules. Elle est obligatoire en Suisse.</p>
<p>Assurance bâtiment</p>	<p>Concerne : dommages causés à des bâtiments.</p> <p>L'assurance bâtiment couvre les dommages causés à des bâtiments. Cette assurance est nécessaire lorsque le Groupe scout est propriétaire d'un bâtiment.</p>
<p>Assurance mobilier, assurance ménage, assurance matériel de camp</p>	<p>Concerne : dommages causés à des objets mobiliers.</p> <p>L'assurance mobilier/ménage couvre les dommages causés à des objets mobiliers appartenant au groupe, comme par exemple le matériel de camp. Les dommages naturels ainsi que ceux causés par le feu, les cambriolages et les actes de vandalismes sont généralement couverts. Les dommages liés à l'utilisation ne sont pas couverts. Attention : les dommages naturels causés à des structures facilement déplaçable (p. ex. grandes tentes, etc.) ne sont souvent pas compris dans la couverture de base. Il est nécessaire d'évaluer la nécessité de conclure des assurances complémentaires lors de grands camps.</p> <p>Le MSdS offre aux groupes la possibilité de conclure une assurance matériel de camp déjà prédéfinie.</p>

2. Activités à caractère dangereux

Le premier chapitre t'a appris entre autres quelles sont les responsabilités que tu assumes en tant que responsable. Une planification soigneuse des activités est notamment nécessaire pour assumer cette responsabilité. Les prochains chapitres te renseignent sur ce à quoi être attentif. Ce qui suit te montre quelles activités scouts comportent des dangers particuliers et ce que tu peux faire pour les réaliser malgré tout de manière sûre, afin qu'elles soient vécues positivement par toutes les personnes impliquées.

2.1 Quelles sont ces activités à caractère dangereux ?

concept de sécurité nécessaire



Concepts de sécurité
brochure « La sécurité »

Chaque activité peut potentiellement comporter des dangers et nécessite ainsi des réflexions et des mesures de la part des responsables pour garantir la sécurité. Certains activités comportent toutefois un danger d'accident plus élevé et conduisent de ce fait à des exigences liées à la sécurité particulières. Ces activités sont nommées activités à caractère dangereux. Une planification particulièrement consciencieuse est nécessaire lorsque tu organises des activités à caractère dangereux. Cela te mène à l'élaboration d'un concept de sécurité. Une liste d'activités à caractère dangereux se trouve plus bas.



La sécurité – Prévention des accidents et exigences en matière de sécurité en sport de camp/trekking
www.cudesch.msds.ch

Certaines activités à caractère dangereux sont si exigeantes du point de vue de la sécurité qu'elles nécessitent aussi une formation particulière des responsables en plus d'un concept de sécurité. C'est d'une par le cas pour les activités sur lacs et rivières. Ces activités nécessitent des responsables qui ont suivi un module spécial de la Société Suisse de Sauvetage (SSS). C'est d'autre part aussi valable pour les activités dans les trois domaines de sécurité définis par J+S au sein de la discipline sportive Sport de camp/Trekking : le domaine de sécurité montagne, le domaine de sécurité hiver et le domaine de sécurité eau.



Activités J+S
brochure
« SC/T – Bases »

Au minimum une personne qui a suivi un module spécial J+S doit être présente pour les activités organisées dans le cadre de ces domaines de sécurité. Le tableau suivant indique quelles activités tombent dans l'un des trois domaines de sécurité de J+S et quelles formations sont nécessaires pour les réaliser. Les définitions exactes et les délimitations des trois domaines de sécurité selon J+S se trouvent dans la brochure J+S « Sport de camp/Trekking – Bases ».

Ce tableau donne un aperçu des activités à caractère dangereux (liste non exhaustive). Toutes les activités mentionnées nécessitent un concept de sécurité. La colonne de droite contient des exigences supplémentaires pour les activités spéciales ainsi que des explications complémentaires. Les exigences mentionnées dans le tableau sont valables pour tous les camps (avec et sans J+S) ainsi que pour toutes les autres activités (p. ex. samedi après-midi ou week-end).

Randonnées :
Randonnées d'une journée, de plusieurs jours, raids, entreprise, ...

Activités dans le domaine de sécurité montagne : un module J+S domaine de sécurité montagne est nécessaire pour les randonnées en montagne exigeantes (T3 sur l'échelle CAS pour la cotation des randonnées) avec nuitée(s) au-dessus de la limite de la forêt (que ce soit en bivouac ou en cabane).

>>> voir chap. 2.2

<p>Activités hivernales : Randonnées dans la neige, tours en raquettes, ...</p> <p>>>> voir chap. 2.3</p>	<p>Activités dans le domaine de sécurité hiver : un module J+S domaine de sécurité hiver est nécessaire pour les camps d'hiver qui se déroulent à un emplacement retiré sans accès garanti l'hiver, pour les nuitées en bivouac dans la neige (tente, iglou, etc.) sans maison de camp ainsi que pour les grandes randonnées exigeantes en raquettes.</p>
<p>Activités aquatiques : Baignade dans des bains publics surveillés ou non, baignade dans le lac ou dans une rivière, trekking en rivière, parcours en radeau, ...</p> <p>>>> voir chap. 2.4</p>	<p>Activités dans un lac : la présence d'une personne disposant du module SSS <i>lac</i> est nécessaire pour chaque tranche de 12 participants. Une personne par camp ayant réussi le cours de base CPR ou BLS/AED est nécessaire (exception : eaux surveillées par un maître-nageur).</p> <p>Activités sur une rivière : la présence d'une personne disposant du module SSS <i>rivière</i> est nécessaire pour chaque tranche de 12 participants. Une personne par camp ayant réussi le cours de base CPR ou BLS/AED est nécessaire.</p> <p>Activités dans le domaine de sécurité eau : un module J+S domaine de sécurité eau est nécessaire (en plus des exigences pour les activités en rivière) pour les activités avec des bateaux ouverts ou radeaux sur des cours d'eaux ainsi que pour les activités aquatiques exigeantes telles que la natation en rivière, les trekkings en rivière ou le surf sur rivière.</p>
<p>Activités de corde exigeantes : Tyroliennes, ponts de corde, rappel, ...</p> <p>>>> voir chap. 2.5</p>	<p>Les activités de corde exigeantes nécessitent en plus du concept de sécurité la présence d'une personne disposant d'une grande expérience avec l'activité en question.</p> <p>Délimitations : les petites activités de corde telles que les ponts de corde montés juste au-dessus du sol ne nécessitent normalement pas de concept de sécurité spécifique.</p>
<p>Grandes constructions de pionnier : Tours de camp, sarasine, ...</p> <p>>>> voir chap. 2.6</p>	<p>Il n'est pas nécessaire d'élaborer un concept de sécurité séparé pour chaque construction de camp. Un concept de sécurité global pour toutes les constructions de camp suffit en règle générale.</p> <p>Délimitations : les petites constructions de camp telles qu'un lavabo ne nécessitent normalement pas de concept de sécurité spécifique.</p>
<p>Déplacements sur roues : Tours en vélo, roller inline, ...</p> <p>>>> brochure « Sport de Camp/Trekking – Jeu et Sport »</p>	<p>Il s'agit des activités durant lesquelles le groupe parcourt de longues distances et durant un certain temps à l'aide de leur propre force, grâce à des véhicules ou engins assimilables à des véhicules.</p> <p>Délimitations : les activités sur une courte distance telles que le déplacement depuis le home scout jusque dans la forêt ne nécessitent normalement pas de concept de sécurité spécifique.</p>
<p>Jeux et activités sportives exigeantes : Grands jeux, courses d'orientation, ...</p> <p>>>> brochure « Sport de Camp/Trekking – Jeu et Sport »</p>	<p>Il s'agit des activités qui se déroulent sur des terrains non dégagés sans surveillance permanente des participants.</p> <p>Délimitations : les blocs de sport normaux tels que les jeux de balle dans un pâturage ne nécessitent normalement pas de concept de sécurité spécifique.</p>

faire preuve de bon sens

La délimitation entre activités « normales » et activités à caractères dangereux n'est pas toujours claire et précise. S'il s'agit ou non d'une activité à caractère dangereux qui nécessite un concept de sécurité, cela dépend par exemple pour un pont de corde de sa hauteur au-dessus du sol. Une définition très précise n'est souvent pas possible. Il est finalement nécessaire de faire à chaque fois preuve de bon sens lorsqu'il s'agit d'évaluer si une activité comporte un danger d'accident plus élevé ou non. Si tu es incertain(e) par rapport à la nécessité d'un concept de sécurité pour une activité donnée, parles-en avec ta responsable de Groupe ou avec ton coach.

Principes fondamentaux

Les trois principes fondamentaux suivants sont en vigueur pour toutes les activités scouts lorsqu'il est question de sécurité :

Planifie soigneusement ! Prends en considération les éléments liés à la sécurité lors de la planification et élabore un concept de sécurité pour les activités à caractères dangereux.

Utilise l'encadrement ! Si des incertitudes liées à la sécurité surviennent durant la planification d'une activité, fais-toi soutenir par une personne chargée de l'encadrement (p. ex. RG ou coach).

En cas de doute : renoncer ! Si tu n'es pas sûr(e) de pouvoir garantir la sécurité nécessaire lors de la réalisation d'une activité, transmets la responsabilité à une personne compétente ou renonce à l'activité. Prends tes intuitions en considération !

2.2 Randonnées

Les randonnées sont des activités courantes dans le cadre du scoutisme, que ce soit en camp, lors d'un week-end ou lors d'un samedi après-midi. L'éventail des possibilités s'étend de simples randonnées en plaine à d'exigeantes randonnées en montagnes. Plus une randonnée est exigeante et plus élevées sont les exigences liées à la sécurité.

itinéraire, calcul du temps de marche, concept de sécurité



La méthode 3x3
brochure « La sécurité »

Chaque randonnée doit être planifiée soigneusement. Chaque planification de randonnée comprend toujours une planification claire de l'itinéraire, un calcul du temps de marche réaliste avec une réserve de temps assez large ainsi qu'un concept de sécurité correspondant. La méthode 3x3 t'aide à reconnaître les aspects liés à la sécurité lors de la planification et de la réalisation. Cela comprend entre autres les points suivants qui sont à clarifier et à définir dans le concept de sécurité (liste non exhaustive) :

- Responsabilité au sein de la maîtrise : qui a quel rôle durant la randonnée (p. ex. pilote, co-pilote, lampe à l'arrière du groupe) ? Y a-t-il des situations où nous séparons le groupe ?
- Règles de comportement liées à la sécurité : y a-t-il des règles de comportement durant la randonnée qui doivent être définies avec le groupe (p. ex. ne pas dépasser tout le groupe et courir devant ; déposer son sac à dos sur le chemin lorsque l'on va faire ses besoins) ?
- Alternatives, variantes, critères d'annulation : où avons-nous la possibilité de raccourcir la randonnée ou de la terminer plus tôt (points de sortie) ? Quand mettons-nous fin à la randonnée et faisons-nous demi-tour sans avoir atteint le but (p. ex. détérioration de la météo, problèmes de santé, forces restantes au sein du groupe) ?

- Équipement : quel équipement particulier est nécessaire pour la maîtrise (p. ex. cartes, téléphone portable ► répartis entre plusieurs personnes), de quel équipement ont besoin les participants (p. ex. bonnes chaussures, sac à dos ajusté correctement, subsistance) ?
- Passages clé : Quelles sont les parties les plus exigeantes de la randonnée ? Est-ce que tous les participants en sont à la hauteur ? Est-ce que ces passages nécessitent des mesures particulières (p. ex. règles spéciales qui doivent être discutées avec les participants avant le passage délicat) ?

Pour la planification et la réalisation de randonnées, des cartes actuelles doivent être utilisées. Les cartes à l'échelle 1:25 000 s'y prêtent particulièrement bien. Lorsque vous êtes en route, vous devriez toujours être en mesure de vous orienter au moyen d'une carte au format papier. Les cartes au format digital présentent le risque de ne plus être disponibles (batterie vide, couverture réseau, etc.).

En effectuant une reconnaissance de la randonnée, tu as la possibilité de mieux apprécier la situation sur place et tu disposes ainsi d'une longueur d'avance appréciable. Il est souvent difficile d'apprécier les difficultés que peuvent poser réellement une partie de l'itinéraire ainsi que la qualité du chemin sur place uniquement sur la base de la carte topo. Par ailleurs, la reconnaissance te permet de clarifier où de l'eau potable peut être prise en route et où tu disposes d'une couverture réseau pour le téléphone portable. Ces informations peuvent être décisives en cas d'accident.

Avant votre départ, tu devrais transmettre des informations sur l'itinéraire planifiée ainsi que sur l'heure de retour à une personne qui ne sera pas présente durant la randonnée. Quelqu'un est ainsi informé de vos intentions et peut réagir en cas d'accident. N'oublie pas d'informer cette personne après la randonnée que vous êtes arrivés sains et saufs.

**une longueur
d'avance grâce
à la reconnais-
sance**

Échelle CAS pour la cotation des randonnées

Le niveau de difficulté d'une randonnée doit être adapté aux capacités du groupe. Le Club Alpin Suisse CAS travaille avec un système de cotation à six niveaux, lequel prévoit différents niveaux de difficultés de T1 à T6 pouvant être attribués à des randonnées. Les randonnées scouts se font généralement dans les domaines T1 (randonnée), T2 (randonnée en montagne), T3 (randonnée en montagne exigeante), ce qui correspond aux chemins de randonnée marqués en jaune ou rouge-blanc.



Echelle CAS pour la cotation des randonnées brochure « SC/T – Montagne »

Un module J+S *domaine de sécurité montagne* est nécessaire pour les randonnées en montagne exigeantes (T3 sur l'échelle CAS pour la cotation des randonnées) avec nuitées au-dessus de la limite de la forêt (que ce soit en bivouac ou en cabane). Cela est valable autant pour les activités annoncées à J+S que pour les activités purement scouts. Ce module t'apprend à planifier et à réaliser de manière sûre des activités dans le domaine de sécurité montagne.

Planification et réalisation de randonnées : brochures J+S « Sport de camp/Trekking – Montagne », « Sport de camp/Trekking – Bases » ; aide-mémoires « 3x3 – être en route », Météorologie, Orientation ; Modèle calcul du temps de marche ; Exemple concept de sécurité pour randonnée : brochure La sécurité, chapitre 4.2.





La méthode 3x3
brochure « La sécurité »

2.3 Activités hivernales

Les activités hivernales comportent des défis et des dangers particuliers. La méthode de planification 3x3 t'aide à rassembler toutes les informations nécessaires pour la planification et à réaliser l'activité de manière sûre.

protection contre le froid et l'humidité

Si tu effectues une randonnée avec un groupe durant la période froide de l'année, il faut faire particulièrement attention à ce que tous soient protégés du froid et de l'humidité. Cela nécessite des vêtements adaptés, en particulier aussi pour les extrémités (bonnet, gants, écharpe). Le choix des vêtements selon le principe des différentes couches est particulièrement bien adapté pour cela, aussi en hiver. Pense aussi au fait que l'humidité ne vient pas uniquement de l'extérieur : idéalement, on évite la transpiration en adaptant sa tenue durant les efforts fatigants. Prends garde par la même occasion à ce que tous soient suffisamment en mouvement, cela permet en partie d'éviter d'avoir froid.

protection contre le soleil aussi en hiver

Il est par ailleurs nécessaire de prendre garde à une protection suffisante contre le soleil. L'application de la crème solaire ne doit pas être oubliée, même lorsqu'il fait froid en hiver. De plus, tous les participants ont besoin de lunettes de ski ou de soleil adaptées, du fait que la neige peut aveugler même par temps nuageux.

Lors d'une randonnée dans la neige ou d'un tour en raquettes, des mesures de sécurités doivent être prises, en plus des mesures qui sont aussi valables pour une randonnée normale. Le danger d'avalanches est aussi à prendre en considération, en particulier dans les régions montagneuses.



Brochure
« SC/T – Hiver »

Cinq règles fondamentales pour éviter les pentes avalancheuses

L'évaluation du danger d'avalanche est très difficile. Pour cette raison, seules les pentes qui présentent un risque d'avalanches minimal peuvent être traversées. J+S a formulé cinq règles fondamentales qui t'aident à éviter les pentes présentant un danger d'avalanche. Les cinq règles fondamentales sont présentées dans la brochure J+S « Sport de camp/Trekking – Bases ».

Un module J+S *domaine de sécurité hiver* est nécessaire pour les camps d'hiver qui se déroulent à un emplacement retiré sans accès garanti l'hiver, pour les nuitées en bivouac dans la neige (tente, iglou, etc.) sans maison de camp ainsi que pour les grandes randonnées en raquettes exigeantes. Cela est valable autant pour les activités annoncées à J+S que pour les activités purement scouts. Ce module t'apprend à planifier et à réaliser des activités de manière sûre dans le domaine de sécurité hiver.

2.4 Activités aquatiques

Les exigences liées à la réalisation d'activités aquatiques diffèrent très fortement en fonction du type d'environnement aquatique et du type d'activité. Une activité avec des scouts à la piscine nécessite d'autres mesures que la baignade dans un lac ou un tour en radeau sur une rivière. Toutes les activités doivent toutefois être planifiées soigneusement et nécessitent un concept de sécurité. La méthode 3x3 t'aide à planifier et à réaliser des activités aquatiques de manière sûre.



La méthode 3x3
brochure « La sécurité »

L'activité aquatique la plus réalisée aux scouts est clairement la baignade dans une piscine surveillée. En tant que responsable, tu dois assumer ta responsabilité même si une piscine est surveillée. Tu ne peux pas céder l'entière responsabilité au personnel de surveillance.

Pour ce faire, définis des règles claires avec ton groupe pour toute la durée du séjour. En voici quelques-unes :

- Thématise le comportement dans l'eau (p. ex. interdiction de pousser dans l'eau ou de couler quelqu'un).
- Explique les maximes de baignade de la SSS (voir case).
- Définis des limites adaptées aux capacités des enfants et des jeunes (p. ex. pas dans le grand bassin, pas du plongeur de 5 m, etc.).
- Définis des points et heures de rencontre clairs.
- Personne ne va se baigner seul, les participants se déplacent toujours en groupe.

**définir des
règles claires**

Les six maximes de baignade de la Société Suisse de Sauvetage (SSS)

- *Ne laisser les enfants s'approcher de l'eau que sous surveillance, et surveiller les petits enfants à portée de main.*
- *Ne jamais nager après avoir consommé de l'alcool ou des drogues ! Ne jamais nager l'estomac chargé ou en étant à jeun.*
- *Ne jamais sauter dans l'eau après un bain de soleil prolongé. Le corps a besoin d'un temps d'adaptation.*
- *Ne pas plonger ni sauter dans des eaux troubles ou inconnues ! L'inconnu peut cacher des dangers.*
- *Les matelas pneumatiques ainsi que tout matériel auxiliaire de natation ne doivent pas être utilisés en eau profonde ! Ils n'offrent aucune sécurité.*
- *Ne jamais nager seul sur des longues distances. Même le corps le mieux entraîné peut avoir une défaillance.*

Tu dois de plus clarifier avec ta maîtrise qui a quel rôle. Est-ce que les participants doivent être accompagnés ? Est-ce qu'une personne est nécessaire pour les surveiller dans ou au bord de l'eau ? Qui reste à l'emplacement où se trouve le groupe et joue le rôle de personne de contact ?

**répartir les
rôles au sein de
la maîtrise**

Attention : Certaines piscines en plein air ou couvertes exigent pour les groupes d'une certaine taille qu'un membre de la maîtrise dispose d'un **brevet de base pool de la SSS** (le brevet de base pool transmet les connaissances fondamentales du sauvetage aquatique en piscine). Annonce ton groupe à l'avance à la piscine est profités-en pour clarifier si des prescriptions particulières sont en vigueur pour les groupes.



Sois par ailleurs attentif au fait que certains enfants et jeunes ne savent pas tous aussi bien nager que les autres. Clarifie avec les parents, en particulier pour les enfants les plus jeunes, à qui tu peux faire confiance et jusqu'à quel point. Par la même occasion, définis avec eux s'il est nécessaire d'aider à nager. Ces questions peuvent par exemple être posées sur la feuille d'informations en cas d'urgence, l'information correspondante est ainsi même disponible par écrit.

lacs et rivières avec dangers particuliers

Activités dans le lac ou en rivière

Les activités dans des lacs ou en rivières sont plus exigeantes et comportent des dangers particuliers. Les milieux aquatiques naturels peuvent contenir des endroits troubles, des rochers ou des objets qui ne sont pas visibles sous la surface de l'eau, des courants imprévisibles ainsi que de basses températures. Un comportement adapté face à ces dangers nécessite une préparation et des connaissances particulières. C'est la raison pour laquelle les activités dans des lacs ou des rivières nécessitent des formations supplémentaires, indépendamment du fait que l'activité ait lieu durant un camp ou un samedi après-midi et qu'elle ait lieu sous l'égide de J+S ou non. L'encadrement doit être adapté à l'activité. Les données de référence suivantes sont à prendre en compte comme exigences minimales :

- **Activités dans un lac** : la présence d'une personne disposant du module SSS *lac* est nécessaire pour chaque tranche de 12 participants. Une personne par camp ayant réussi le cours de base *CPR* ou *BLS/AED* est nécessaire (exception : baignade dans un lac sous la surveillance d'un maître-nageur). Le module SSS *lac* t'apprend à planifier et à réaliser de manière sûre des activités au lac. Tu y apprends par ailleurs le sauvetage dans un lac.
- **Activités dans une rivière** : la présence d'une personne disposant du module SSS *rivière* est nécessaire pour chaque tranche de 12 participants. Une personne par camp ayant réussi le cours de base *CPR* ou *BLS/AED* est nécessaire. Le module SSS *rivière* t'apprend à planifier et à réaliser des activités dans des cours d'eau de manière sûre. Tu apprends par ailleurs le sauvetage en rivière.
- **Activités dans le domaine de sécurité eau** : un module J+S *domaine de sécurité eau* est nécessaire (en plus des exigences pour les activités en rivière) pour les activités avec des bateaux ouverts ou radeaux sur des cours d'eau ainsi que pour les activités aquatiques exigeantes telles que la natation en rivière, les trekkings en rivière ou le surf sur rivière.

formations pour des activi- tés aquatiques sécurisées

La limite entre une activité dans l'eau peu dangereuse et une activité aquatique n'est pas toujours claire – la nécessité d'être en possession de l'un des modules cités ci-dessus dépend de la situation et de l'activité exacte. Il n'est bien-sûr pas nécessaire de disposer d'une formation supplémentaire pour la construction d'un barrage dans un ruisseau ou pour simplement « se tremper les pieds ». Il est ici aussi nécessaire de prendre des décisions basées sur le bon sens. Si tu n'es pas certain(e) qu'une activité nécessite un module SSS ou un module J+S *domaine de sécurité eau* ou non, parles-en avec ta responsable de groupe ou ton coach.



Thématique sécurité dans l'eau : brochure J+S « Sport de camp/Trekking – Eau » ;
Exemple concept de sécurité pour activité aquatique au lac : brochure *La sécurité*, chapitre 4.2.

2.5 Activités de corde

Les activités de corde telles que la construction et l'utilisation de ponts de corde, de tyroliennes ou le rappel font traditionnellement partie du programme scout et peuvent constituer un point fort inoubliable pour les participants. En fonction de la manière dont l'activité de corde est élaborée (par exemple hauteur du pont de corde au-dessus du sol), elles comportent toutefois des dangers particuliers et leur réalisation est exigeante du point de vue de la sécurité. Les activités de corde exigeantes nécessitent de ce fait la présence d'une personne qui dispose d'une grande expérience dans ce domaine. Si tu n'es pas sûr(e) de maîtriser la technique nécessaire ou d'utiliser le bon matériel, transmets la responsabilité à une personne compétente ou renonce à la réalisation de l'activité.

La plupart des accidents lors d'activités de corde surviennent suite à une manipulation inadéquate du matériel ou à d'autres erreurs humaines. Seuls très peu d'accidents sont liés à des défauts de fabrication du matériel. C'est pourquoi tu peux éviter beaucoup d'accidents grâce à des manipulations soigneuses. Les points suivants peuvent entre autres être la cause d'accidents :

● **Emploi de techniques inadaptées**

P. ex. nœuds mal choisis, mal réalisés ou techniques qui causent des frottements de corde trop importants.

► Une description des techniques sûres qui permettent de construire une tyrolienne ou de faire du rappel se trouve dans l'aide-mémoire « *Sport de camp/Trekking – Technique de corde* » de J+S.

● **Comportement irréfléchi ou incorrect lors de la réalisation**

► Définissez des règles de comportement claires et soyez attentifs aux 5 principes des activités de corde sûres (voir case). Garantisiez que l'activité soit réalisée par une personne compétente.

● **Matériel de corde ancien ou endommagé**

► Les cordes ont une durée de vie limitée et devraient être régulièrement renouvelées. Les cordes utilisées pour des activités de corde à caractère dangereux devraient par ailleurs uniquement être utilisées pour de telles activités. Elles sont idéalement marquées en conséquence et conservées séparément. Un stockage et un entretien adéquats sont particulièrement importants pour ces cordes.

Avant que les participants utilisent la tyrolienne ou le pont de corde, l'installation doit être testée par les responsables et la sécurité doit être vérifiée. Des règles de comportement claires doivent par ailleurs être définies avec les participants et doivent impérativement être respectées. Les participants sont à encadrer étroitement et à instruire clairement durant la totalité de l'activité. Plus le groupe est petit et plus cela est facile à appliquer. Si l'activité se déroule sur un terrain dangereux, les participants qui ne sont pas encore passés sur l'installation attendent à un endroit clairement défini.

Les personnes qui assurent ou qui se trouvent à proximité sont aussi exposées à des dangers, par exemple mouvements brusques d'une corde tendue, chute dans un endroit raide ou brûlures aux mains dues au frottement. Prends aussi ces dangers en compte dans le concept de sécurité.

présence d'une personne expérimentée



Aide-mémoire
« SC/T – Technique
du corde »
Domaine « Trekking »

causes d'accidents possibles

règles de comportement claires et encadrement étroit

Règles de comportement claires et encadrement étroit

Les accidents lors d'activités de corde peuvent entraîner des blessures graves ou même la mort. C'est pourquoi des mesures de sécurité particulières sont à prendre. Les 5 principes suivants doivent contribuer à éviter les accidents. Ils sont à prendre en compte en particulier pour les activités de corde mais peuvent aussi être utilisés pour d'autres activités à caractère dangereux.

Redondance (double assurage) :

l'ensemble des éléments d'assurage comme par exemple les cordes porteuses ou les freins doivent être doublés (donc être redondants). Si le premier assurage cède, le second fera effet.

Principe des quatre yeux :

chaque manipulation décisive pour la sécurité doit être vérifiée par une seconde personne. Par exemple pour un rappel, deux personnes doivent vérifier que le baudrier soit mis correctement et que la corde y soit bien fixée.

Faire part des risques :

les participants doivent être conscients des dangers pendant que les risques effectifs doivent être restreints autant que possible. Les enfants et les jeunes doivent être protégés de leur surestime d'eux-mêmes et de leur imprudence.

Liberté de participer :

personne ne doit être contraint de participer à une activité contre sa volonté. L'éventuelle pression du groupe doit être une thématique discutée ouvertement.

Règle du « Stop » :

les participants et les membres de la maîtrise peuvent à tout moment crier « Stop » en cas de danger ou de manipulation incertaine. Cela met fin à toute l'activité, bien que chacun garde sa position. Un contrôle peut ensuite être fait et une solution peut être recherchée.



Aide-mémoire J+S « Sport de camp/Trekking – Technique de corde » ;
Exemple concept de sécurité pour ponts de corde : brochure La sécurité, chapitre 4.2.

2.6 Grandes constructions de pionnier

Les constructions de pionnier sont une particularité du scoutisme et sont notamment typiques de nos camps. Tant le montage, le démontage que l'utilisation de constructions de pionnier sont très exigeants du point de vue de la sécurité. En particulier les grandes constructions de pionnier telles qu'une sarasine ou une tour de camp doivent être soigneusement planifiées au préalable. C'est pourquoi il est judicieux de demander conseil à des personnes qui disposent d'une grande expérience.

**planification
soigneuse des
grandes constructions**

Les dangers potentiels qui existent lors du montage ou du démontage de constructions de pionnier sont à considérer lors de la planification. Les mesures de sécurité correspondantes sont définies dans un concept de sécurité.

Exemples de mesures de sécurité lors du montage et du démontage :

- Une distance suffisante est à respecter pour toutes les personnes qui ne sont pas impliquées lors de l'élévation de mâts.
- Les personnes qui travaillent en hauteur (sur des arbres, mâts, ...) doivent être assurées à l'aide d'un baudrier et d'une corde.
- Le comportement avec les outils doit être clairement réglementé et les jeunes participants non-expérimentés doivent être surveillés.
- Toutes les personnes portent des chaussures fermées et solides lors du montage et du démontage.
- Le montage et le démontage de constructions de pionnier ne doit pas se faire dans l'urgence.
- Une prudence particulière est nécessaire par mauvais temps.
- Le bon fonctionnement du matériel utilisé est à vérifier avant son utilisation.

**mesures de
sécurité lors des
montages
et démontages**

Des mesures de sécurité sont aussi nécessaires lors de l'utilisation de constructions de pionnier. Des règles d'utilisation claires doivent p. ex. être définies. Si les constructions de pionnier restent en place durant tout le camp, elles sont par ailleurs plus fortement exposées aux intempéries. Elles doivent de ce fait être régulièrement contrôlées et le cas échéant améliorées.

Exemple de mesures de sécurité durant l'utilisation :

- Des règles d'utilisation et de comportement claires sont définies et communiquées (p. ex. nombre maximum de personnes sur la tour, utilisation uniquement sous surveillance, ne pas se balancer ou sauter, ne rien jeter en bas, ne pas utiliser en cas de pluie).
- La stabilité de toutes les hautes constructions (sarasine, tour de camp, etc.) est vérifiée chaque jour et améliorée en cas de besoin (retendre, refaire les nœuds, remplacer les planches, etc.).
- La sécurité des constructions de camp en cas de tempête est vérifiée. Les mesures permettant d'augmenter consciemment la sécurité en cas de tempête sont planifiées et mises en œuvre le cas échéant (p. ex. descendre le bâchage de la sarasine).

**mesures de
sécurité durant
l'utilisation**

Exemple concept de sécurité pour sarasine : brochure La sécurité, chapitre 4.2.



3. Autres dangers

Le chapitre précédent traitait de certaines activités qui comportent un danger d'accident plus important et qui nécessitent de ce fait une préparation particulière. Différents dangers ne sont toutefois pas liés à des activités concrètes et peuvent survenir indépendamment de l'activité. Tu dois aussi connaître ces dangers et pouvoir y réagir en conséquence. C'est pourquoi ils sont traités au chapitre suivant.

3.1 Intempéries et orages

Lors d'activités en plein air, il faut s'attendre à des intempéries ou à des orages. Ceux-ci sont accompagnés de fortes chutes de pluie et de bourrasques tempétueuses. La foudre et l'endroit de son impact imprévisible constituent un danger supplémentaire. Les ruisseaux et rivières peuvent augmenter de volume rapidement suite à un orage ou de fortes chutes de pluie et ainsi menacer les environs (danger plus élevé en région alpine ou préalpine). Cela est aussi possible si l'orage se produit uniquement sur le bassin versant d'un cours d'eau et que le lieu où réside le groupe n'est pas du tout touché par l'orage. Les fissures dans le sol sec peuvent aussi amener de l'eau de manière inattendue suite à de fortes chutes de pluie.

déjà tenir compte des dangers dans la planification

Les dangers possibles qui peuvent résulter d'intempéries ou d'orages doivent être pris en considération déjà lors de la planification. Tu devrais réfléchir à l'avance entre autres aux points suivants et le cas échéant prendre des mesures :

- Y a-t-il des alternatives si le passage d'un ruisseau durant la randonnée n'est pas possible en raison d'une crue ou si le chemin d'accès au lieu de camp est bloqué ?
- Est-ce que le terrain de camp risque d'être submergé ou y a-t-il un ruisseau qui pourrait se transformer en rivière torrentielle ?
- Y a-t-il un risque de glissement de terrain ou de coulée de boue suite à d'intenses chutes de pluie ?
- Où est-ce que les participants peuvent être mis en sécurité en cas de foudre ou d'autres dangers ?
- Y a-t-il des constructions de pionnier qui ne peuvent pas résister à une bourrasque (p. ex. sarasine) et qui doivent de plus être assurées ou abaissées ?
- Y a-t-il des mâts (p. ex. tour de camp, mât porte drapeau) ou des arbres qui pourraient tomber et qui nécessitent que le groupe s'y mette hors de portée ?

recueillir des infos lors de la reconnaissance

Tu peux aussi recevoir les informations sur les dangers naturels qui menacent le terrain de camp lors de la reconnaissance de la part du propriétaire du terrain. Il connaît les conditions locales et peut évaluer à quoi il faut s'attendre. En fonction de la situation, il peut être nécessaire de choisir un autre terrain de camp pour des raisons de sécurité ou d'éviter d'utiliser une certaine partie du terrain de camp pour les constructions.

chercher un abris de secours

Clarifie par ailleurs aussi avec le propriétaire du terrain s'il met à disposition un abri en cas d'urgence ou s'il peut te transmettre un contact d'un résident local qui pourrait t'offrir une telle prestation. L'abri d'urgence devrait être accessible rapidement et offrir de la place pour tout le groupe.

Comportement en cas d'intempéries ou d'orages

Il est important de garder à l'œil le développement local de la météo durant l'activité. Des hauts nuages empilés, l'apparition de coups de vent, le tonnerre ou les éclairs de chaleur sont des signes de l'apparition d'une intempérie ou d'un orage. Différents services permettent de recevoir des avis d'intempéries par SMS et ainsi d'être informé des orages en approche. Il existe aussi des applications météo pour les téléphones qui peuvent t'être utiles (p.ex. l'app de météo Suisse).



www.meteosuisse.admin.ch

Lorsqu'une intempérie s'annonce, les mesures de précaution sont à prendre rapidement. Sur le terrain de camp, cela consiste à assurer les éventuelles constructions de pionnier (hautes constructions) ou de les abaisser (sarazine). Les feux doivent être éteints afin d'éviter une émission trop forte de brandons.

Lors d'orages, le séjour en plein air est à éviter en raison du danger causé par la foudre. D'une part, des personnes peuvent être directement touchées par la foudre ; d'autre part, le courant généré par la foudre qui se propage dans le sol ou dans l'air par claquage peut atteindre des personnes à proximité d'un objet foudroyé. Il est de ce fait important de rechercher à temps un endroit protégé avec le groupe (p. ex. bâtiment muni de paratonnerre, voiture). Si cela n'est pas possible, les points suivants sont à respecter :

- Quitter les collines ou chaînes de collines, de manière à ne pas constituer le point le plus haut du terrain. La foudre frappe souvent les contours abrupts.
- Éviter la proximité de mâts, d'arbres isolés, de lisières de forêts, de clôtures, de bâtiments, etc. Le courant provoqué par la foudre peut se propager suite à l'impact.
- Quitter les milieux aquatiques et les bassins de natation ! Le courant provoqué par la foudre se propage dans l'eau.

Les grottes, l'abri d'un rocher surplombant ou le pied de falaises sont des endroits relativement sûrs. Le danger de chute de pierres est toutefois à prendre en considération. L'intérieur d'une forêt offre aussi une certaine protection, bien que la proximité des arbres particulièrement hauts doit être évitée (en général : distance d'environ 3 mètres des troncs et des bouts des branches). Les forts vents entraînent un danger de chute d'arbres ou de branches. Lors du séjour dans de grosses tentes ou dans des granges sans paratonnerre, on devrait se placer au centre et se mettre en position accroupie.

Une personne qui se fait surprendre par un orage sur un terrain ouvert devrait se mettre en position accroupie (si possible au fond d'une dépression), les pieds bien l'un contre l'autre et les bras autour des genoux.



Lorsqu'un orage accompagné d'éclairs et tonnerre : descendre des montagnes, s'éloigner des objets élevés ainsi que de l'eau !



3.2 Feu et incendie de forêt

Le danger d'incendie est plus important durant la période sèche, en particulier en région alpine et au versant sud des Alpes. Prêter trop peu d'attention au feu peut de ce fait conduire rapidement à un incendie menaçant à la fois l'homme et la nature. C'est pourquoi les autorités transmettent des mises en garde ou définissent des interdictions de faire du feu.

deux types d'interdiction de feu

Une distinction est en général faite entre deux sortes d'interdictions de faire du feu : interdiction de faire du feu en forêt et à proximité de la forêt ainsi qu'interdiction générale de faire du feu en plein air. Ces interdictions sont définies par les cantons pour leur région respective mais peuvent aussi être prononcées par certaines communes. Différentes consignes peuvent donc être à respecter en fonction du lieu de camp.

Le feu joue toujours un rôle dans les activités scouts, que ce soit pour cuisiner ou dans le cadre de l'élaboration du programme (feu de camp, torches, bougies, lanternes, etc.). Lors d'une interdiction officielle de faire du feu, il est nécessaire que tu adaptes les activités en conséquence. Une différence peut ici être faite entre les mesures à prendre avant et pendant une activité.

mesures à prendre durant la planification



Dangers
www.meteosuisse.admin.ch

mesures à prendre durant l'activité

Tu peux prendre les mesures suivantes avant une activité :

- Renseignes-toi au sujet des interdictions de faire du feu dans la région concernée. Les interdictions de faire du feu sont publiées sur le site internet de MétéoSuisse. Si tu n'as pas accès à ces informations sur place, fais en sorte que quelqu'un te tienne au courant.
- Lors d'un camp, informe la commune de votre présence et renseignes-toi sur les éventuelles prescriptions locales.
- Prépare les moyens d'extinction (p. ex. prendre avec des extincteurs ou couvertures anti-feu pour la cuisine).

Lors d'une activité, les mesures suivantes sont à prendre en particulier :

Lors d'un appel à une prudence renforcée :

- Faire du feu uniquement dans des foyers bien délimités avec des pierres et l'éteindre consciencieusement après utilisation ; ne jamais laisser un feu sans surveillance et y renoncer en cas de grand vent.
- Utiliser des lanternes à gaz plutôt que des torches, des lampes à pétrole ou des bougies ouvertes ; pas de feux d'artifice.
- Sensibiliser les participants, la cuisine et la maîtrise au sujet des dangers potentiels et convenir des règles claires.
- S'informer quotidiennement sur l'évolution de la situation.

Lors d'interdictions partielles ou d'interdictions générales :

- Renoncer aux activités qui nécessitent un feu (p. ex. feu de camp).
- Cuisiner à l'extérieur de la forêt ; en cas d'interdiction générale de faire du feu en plein air, utiliser tout au plus une cuisinière à gaz ou alors cuisiner à l'intérieur de l'abri de secours.

3.3 Substances facilement inflammables et feux d'artifice

L'utilisation de substances facilement inflammables (pétrole, alcool à brûler, accélérateurs d'incendie, etc.) et de feux d'artifice peut être très dangereuse. Les allumages incontrôlés, les déflagrations et les explosions peuvent conduire à de lourdes blessures et à des incendies. Les feux d'artifice et les substances facilement inflammables doivent de ce fait être uniquement utilisés avec parcimonie et avec la plus grande prudence. Ils ne sont à mettre entre les mains que de ceux qui connaissent bien les dangers et qui savent les manipuler. Avant d'utiliser des feux d'artifice ou des articles similaires pendant une activité scout, réfléchis bien pour savoir s'ils sont vraiment nécessaires.

Lors de l'achat et de l'utilisation de pièces d'artifice, le manuel d'utilisation fourni avec est à respecter impérativement. En fonction de la taille de la pièce d'artifice, une distance de sécurité de 40 à 200 mètres avec les humains, les bâtiments, les champs de céréales ou la forêt est à respecter. Si tu prévois d'allumer des feux d'artifice, pense aussi à te renseigner avant auprès de la commune concernée si elle a un règlement spécifiant les lieux et les horaires à respecter.

**respecter le
manuel
d'utilisation**

La loi sur les explosifs interdit la construction artisanale de feux d'artifice et de pétards. La loi interdit également d'utiliser des matières explosives ou des engins pyrotechniques qui ne sont pas destinés au divertissement (p. ex. fusées de détresse destinées à donner l'alarme) différemment de ce pourquoi ils ont été conçus.

**loi sur les
explosifs**

3.4 Animaux de ferme et animaux sauvages

Les animaux disposent en général d'une timidité naturelle à l'égard des humains. Leur comportement est toutefois souvent difficile à évaluer. Lorsqu'un animal se sent menacé, il n'est pas exclu qu'il attaque un être humain. Les animaux sont dans tous les cas à aborder avec respect et ne doivent jamais être provoqués ou menacés.

De formes d'élevages alternatifs sont de plus en plus employés en Suisse depuis quelques années en ce qui concerne les animaux de pâturage (bovins, moutons). Par exemple la détention de vaches allaitantes en fait partie ; cette méthode consiste à garder les vaches accompagnées de leurs veaux au pâturage. Les vaches allaitantes défendent leurs veaux si elles se sentent agressées. Pour cette raison, si tu remarques que des vaches sont accompagnées de leurs veaux sur un pâturage, tu as intérêt à respecter une distance la plus grande possible avec les animaux. Il est en aucun cas permis de se retrouver entre la vache allaitante et son veau ou même de caresser le veau. Si des animaux approchent, on devrait garder son calme, ne pas leur tourner le dos et quitter lentement le pâturage.

**prudence
avec la détention
de vaches
allaitantes**

Des chiens de protection pour les troupeaux de moutons sont de plus en plus utilisés afin de les protéger des animaux prédateurs. Il est dans ce cas également nécessaire de maintenir une distance suffisante avec le troupeau et de réagir le plus calmement possible face au chien. Si le chien aboie et suit le groupe, le mieux est de l'ignorer. Il retournera sans tarder vers son troupeau.

**chiens gardiens
de troupeaux**

De plus en plus de gros animaux carnivores issus de l'immigration depuis les pays voisins tels que l'ours font acte de présence en Suisse. Si votre camp se déroule dans une région où ces animaux peuvent apparaître ou ont été découverts il y a peu de temps, prends si possible contact avec l'office de la chasse et de la pêche du canton correspondant. Celui-ci peut te dire si des mesures particulières doivent être prises pour le camp.

**animaux
sauvages**

Tu trouveras plus d'informations au sujet des tiques dans la brochure J+S « Sport de camp/Trekking – Camp ».



4. Concepts de sécurité



Activités à caractère dangereux
brochure « La sécurité »



Concepts de sécurité
brochure
« SC/T – Bases »

Une planification soigneuse comprend des réflexions préalables au sujet de la sécurité. Tu peux contribuer de cette manière à réduire les risques liés à une activité à un niveau le plus bas possible. Cela est en particulier important pour les activités à caractère dangereux, du fait que celles-ci comportent des dangers particuliers.

Les activités à caractère dangereux nécessitent de ce fait l'élaboration d'un concept de sécurité au préalable, qu'elles soient réalisées durant un camp ou dans le cadre d'une autre activité scout (p. ex. samedi après-midi, week-end). Un concept de sécurité est par ailleurs aussi nécessaire pour le camp scout dans son ensemble. Ce chapitre t'apprend ce qu'est un concept de sécurité et comment en réaliser un.

éviter les accidents et comportement en cas d'urgence

Le concept de sécurité contient d'une part des mesures destinées à éviter les accidents, d'autre part des réflexions liées au comportement en cas d'urgence. Ne te laisse pas intimider par l'expression « concept » : Il ne s'agit pas de rédiger un roman interminable. Il s'agit beaucoup plus de prendre note de manière succincte des points importants auxquels tu as réfléchi au préalable. Cela t'aide à aborder consciemment la sécurité lors de la planification et à penser à tout lors de la préparation et la réalisation. Si une situation d'urgence survient, le concept de sécurité t'aide aussi à réagir rapidement et correctement.

mise par écrit

La mise par écrit de tes réflexions dans le concept de sécurité apporte différents avantages décisifs pour toi et ta maîtrise :

- Cela contribue à ce que chacun dispose des mêmes informations.
- Juste avant la réalisation, le concept de sécurité t'aide à te rappeler des mesures de sécurité et à les mettre en pratique.
- Il te permet aussi de rendre tes réflexions liées à la sécurité visibles pour des tiers. Le coach et la RG peuvent par exemple comprendre et assimiler ce à quoi tu as déjà réfléchi, ce qui leur permet de te donner de précieux conseils supplémentaires.
- Si quelque chose se passe mal malgré le concept de sécurité, celui-ci t'aide à démontrer aux autorités chargées de l'enquête que tu as planifié l'activité soigneusement et prudemment.

C'est pour ces raisons qu'il est important d'élaborer un concept de sécurité pour les camps scouts et pour toutes les activités à caractère dangereux.

demander du soutien

Lors d'un camp, la RG et le coach exigeront le concept de sécurité sous forme écrite ainsi que d'autres documents liés à la planification. Dans le cas des activités à caractère dangereux durant l'année, tu dois juger toi-même s'il est nécessaire qu'une personne chargée de l'encadrement relise le concept de sécurité. Si tu n'es pas certain que tes mesures de sécurité soient suffisantes, cela en vaut la peine dans tous les cas ! Les personnes chargées de ton encadrement ont beaucoup d'expérience et peuvent te donner de précieuses indications et astuces.

Même le meilleur concept de sécurité n'aide en rien si son contenu n'est pas connu de toute la maîtrise et que les mesures définies ne sont pas mises en œuvre. Discute de ce fait du concept de sécurité avec ta maîtrise et relis une fois avant la réalisation les mesures tu as planifiées dans le concept de sécurité.

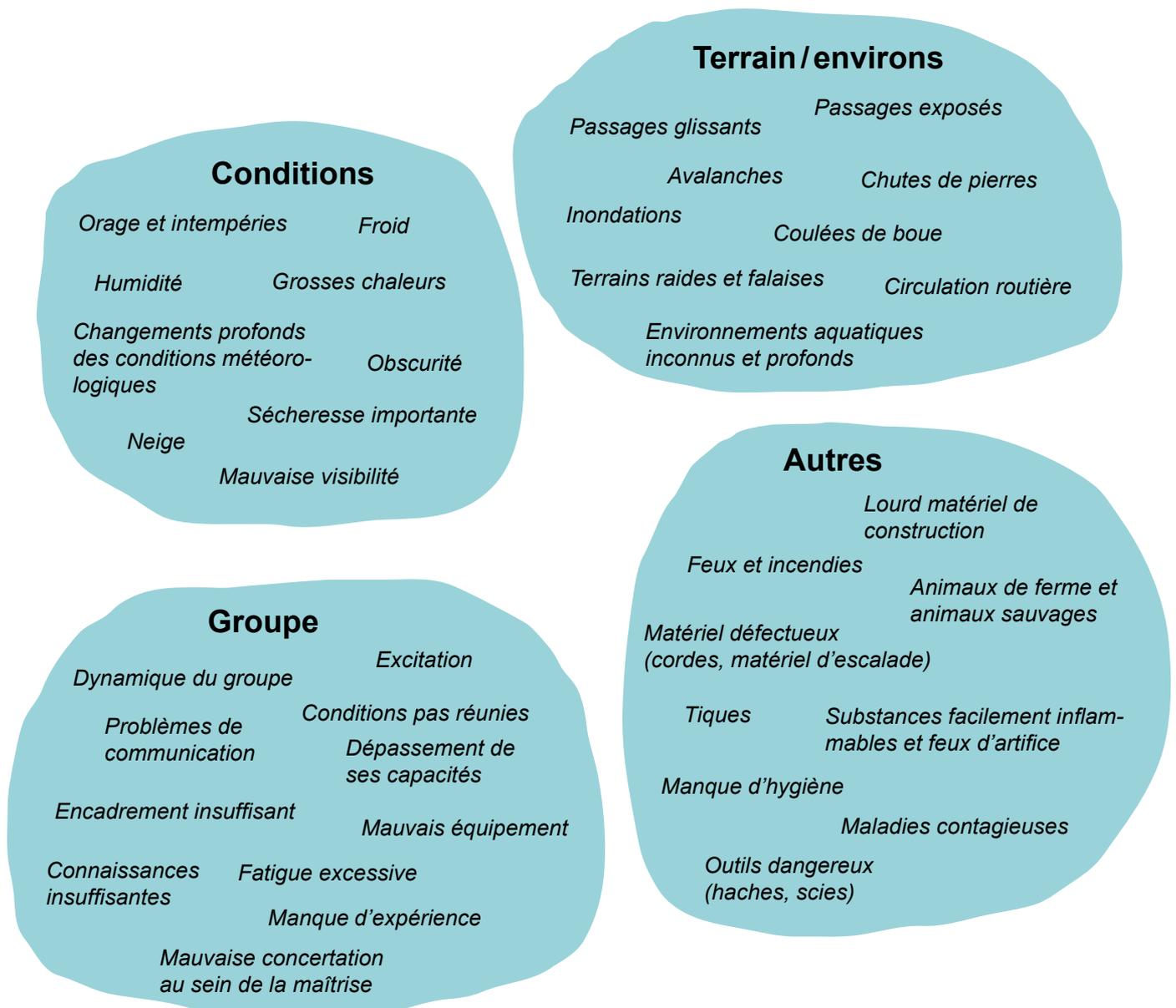
4.2 Concept de sécurité spécifique aux activités

Toutes les activités à caractère dangereux nécessitent un concept de sécurité, indépendamment du fait qu'elles se déroulent dans le cadre d'un camp ou lors d'un samedi après-midi. Les étapes suivantes t'expliquent comment procéder lors de l'élaboration d'un tel concept de sécurité.

1^{re} étape : reconnaître les dangers

Les mesures que tu définis dans ton concept de sécurité se basent toujours sur des dangers concrets qui peuvent survenir durant une activité. En premier lieu, tu dois de ce fait reconnaître les dangers auxquels tu pourrais être confronté(e).

Les dangers peuvent provenir de nombreuses sources différentes. Le graphique suivant te montre à l'aide de différents exemples quelques sources de dangers possibles.



Dangers provenant des différentes activités à caractère dangereux : brochure *La sécurité*, chapitre 2 ; Informations au sujet d'autres dangers : brochure *La sécurité*, chapitre 3 ; structure et contenu d'un concept de sécurité : « Sport de camp/Trekking – Bases »





Réalisation et évaluation
brochure « La sécurité »

Le 3x3 est un moyen auxiliaire pratique permettant de reconnaître certains dangers. Il aide à se poser les bonnes questions durant la planification et à garder à l'œil les sources de dangers possibles durant la réalisation.

2^e étape : définir les mesures

Après avoir reconnu les dangers possibles que comporte une activité, tu dois te poser les deux questions suivantes dans un second temps. Les réponses sont à inscrire dans ton concept de sécurité :

Question 1 : Quelles mesures puis-je prendre afin de contrer les dangers reconnus ?

Les mesures peuvent être réparties dans cinq domaines différents :

- Clarifier les **responsabilités au sein de la maîtrise**, ce qui signifie convenir de qui s'occupe de quoi lors de la préparation et définir les rôles lors de la réalisation (attention : plus il y a de personnes pour assumer une même responsabilité et moins les personnes seront conscientes de leur responsabilité).
- Définir des **alternatives** (p. ex. raccourcissements possibles de l'activité ou du programme en cas de mauvais temps) **et des critères d'annulation** et en discuter avant l'activité avec le groupe (aide à faire passer des décisions impopulaires).
- Définir des **règles de comportement liées à la sécurité ainsi que des limites claires et en discuter avec le groupe**.
- Garantir un **équipement** adapté pour les participants et la maîtrise et uniquement utiliser du **matériel** sûr et en état de fonctionner.
- Autres **mesures spécifiques à une activité** telles que le respect de certains principes liés à la sécurité (p. ex. les 5 principes pour des activités de corde sûres, définition des passages clés lors de randonnées).

Question 2 : Comment puis-je me préparer à d'éventuelles situations d'urgence ?

Des mesures qu'il est possible de prendre pour se préparer sont par exemple :

- **Clarifier la manière de procéder en cas d'urgence**, par exemple discuter encore une fois au sein de la maîtrise de la manière de réagir en cas d'urgence et clarifier qui assume quel rôle.
- **Préparer le matériel nécessaire en cas d'urgence** : les éléments à toujours avoir avec sont une pharmacie de groupe, un téléphone portable chargé comprenant les numéros des différents responsables ainsi que la carte d'urgence en cas de crise comportant les numéros d'urgence (peut être mise à disposition par le coach).

Lorsque tu réalises un concept de sécurité, tu réfléchis en premier lieu aux dangers que comporte une activité. Tu définis ensuite quelles mesures doivent être prises pour réagir à ces dangers. D'autre part, tu réfléchis à la réaction à adopter dans le cas d'une éventuelle urgence et à quelles dispositions sont à prendre pour cela.

Pharmacie

La pharmacie fait partie du matériel de base pour toute activité. Il est important de savoir ce que contient ta pharmacie et de savoir utiliser chacun de ses composants. Une différenciation peut en général être faite entre pharmacie de groupe et pharmacie de camp. Alors que la pharmacie de groupe ne contient que les éléments les plus importants pour les premiers secours en route, la pharmacie de camp est plus étoffée et contient aussi des médicaments pour différentes situations. Tu trouveras plus d'informations sur la façon dont tu peux constituer une pharmacie de camp ou de groupe dans des documents tels que le Thilo.

Administration des médicaments

Il n'existe pas de législation permettant aux responsables d'administrer des médicaments aux participants, et aucune différence n'est faite s'il s'agit de médicaments pouvant être pris sans ordonnance. Des médicaments peuvent toujours aussi causer des effets secondaires, c'est donc la raison pour laquelle ils ne sont vendus que par du personnel formé.

Afin d'éviter des situations juridiques délicates, il est recommandé de demander la permission aux parents avant d'administrer un médicament à un ou une participant/e, ou alors d'aller consulter un/e pharmacien/ne ou un médecin.

Il est aussi possible d'obtenir la permission écrite des parents en amont sur l'inscription au camp ou encore sur la feuille d'urgence du participant. Si l'enfant doit prendre des médicaments régulièrement, les parents doivent l'indiquer sur la feuille d'urgence.



La sécurité – Check-list J+S pharmacie
www.cudesch.msds.ch



Il n'existe pas de consigne fixe qui définit sous quelle forme doit se présenter un concept de sécurité. Il est toutefois judicieux que tu insères tes réflexions liées à la sécurité directement dans les descriptifs d'activités correspondants. Tu disposes ainsi de toutes les informations liées à ton activité au même endroit et tu peux encore une fois relire le concept de sécurité en même temps que le programme détaillé avant le début de l'activité.

**forme et
précision**

Tu trouves ci-dessous différents exemples de concept de sécurité pour une activité. Il y a d'innombrables autres possibilités par rapport à la forme et l'exhaustivité. L'exhaustivité d'un concept de sécurité peut aussi dépendre de l'expérience que tu as en tant que responsable et de l'importance des dangers que comporte une activité.

Brochure La sécurité, chapitres 2 et 3 ; Check-list pour le concept de sécurité pour une randonnée : aide-mémoire J+S « 3x3 – être en route ».



Exemple : concept de sécurité pour un pont de corde

Concept de sécurité « pont de corde au-dessus de la Singine »	
Mesures de sécurité	<p>Responsabilités au sein de la maîtrise</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bison est responsable de la construction et de l'utilisation, du fait qu'il dispose d'une expérience de plusieurs années dans la construction de ponts de corde. • Le pont de corde est testé par la maîtrise avant qu'il puisse être utilisé par les participants. • L'assurance des participants est contrôlé par Bison et Canari (principe des quatre yeux). • Martinet se situe de l'autre côté du pont ; il est responsable de faire descendre les participants du pont de corde et de leur ôter le baudrier. • Loup est responsable des participants qui ont déjà passé le pont de corde.
	<p>Critères d'annulation/ alternatives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annulation en cas de pluie, vent fort ou orage, du fait que ces conditions compromettent la construction et l'utilisation du pont de corde. • La construction et l'utilisation du pont de corde sont immédiatement annulées dès que des dégâts matériels sont constatés ou que des doutes surviennent au niveau du bon fonctionnement du matériel. • Bison est responsable d'évaluer les dangers liés au matériel et à la météo et prend les décisions liées à une éventuelle annulation. • Alternative : un plus petit pont de corde peut être réalisé au-dessus d'un ruisseau dans les environs. Cela est toutefois uniquement possible si le matériel nécessaire n'est pas endommagé et si les conditions météorologiques le permettent.
	<p>Règles de comportement liées à la sécurité pour le groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Liberté de participer : personne ne doit être poussé ou contraint à passer sur le pont de corde. • Le pont de corde ne doit pas être utilisé par plusieurs personnes en même temps. • Les participants qui ne sont pas impliqués maintiennent une distance suffisante avec le pont de corde.
	<p>Matériel/ équipement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous utilisons les cordes chères qui ne doivent être utilisées que pour les activités de corde. • Le bon fonctionnement du matériel nécessaire au pont de corde (cordes, mousquetons, baudriers, etc.) sera vérifié lors de la préparation et le cas échéant immédiatement remplacé. • Toutes les personnes portent des chaussures fermées et solides. • Pharmacie de groupe • Téléphones portables • Carte d'urgence en cas de crise
	<p>Autres mesures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Redondance : tous les éléments de sécurité doivent être doublés. • La construction du pont de corde se base sur l'aide-mémoire Technique de corde de J+S.
Préparation aux situations d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> • Une pharmacie de groupe se trouve de chaque côté du pont de corde. • Tous les responsables ont un téléphone portable. Les numéros seront échangés au sein de la maîtrise avant l'activité. • Tous les responsables connaissent les numéros d'urgence principaux et ont une carte d'urgence en cas de crise sur eux.

Exemple : concept de sécurité grand jeu

Concept de sécurité « grand jeu meute Widewal »	
Mesures de sécurité	Responsabilités au sein de la maîtrise <ul style="list-style-type: none"> • Mésange dirige le jeu et se déplace sur le terrain de jeu. • Canari et Tortue sont responsables des deux postes de groupes. • Lièvre est responsable du poste central (premiers secours).
	Critères d'annulation/alternatives <ul style="list-style-type: none"> • Trois coups de sifflet signifient fin ou interruption du jeu. • En cas de comportements violents ou agressifs, la responsable du jeu intervient et met fin au jeu si nécessaire. • En cas de fort vent ou d'orage, le jeu dans la forêt est annulé. • En tant qu'alternative, le grand jeu peut subir quelques adaptations et se dérouler dans le home scout et à ses alentours.
	Règles de comportement liées à la sécurité pour le groupe <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque les trois coups de sifflet retentissent, tout le monde retourne au poste central. Celui qui n'entend pas les coups de sifflet doit s'y rendre au plus tard à 18 heures. • Afin d'éviter les comportements violents et agressifs, la violence lors des confrontations sera réduite : chaque personne dispose d'une carte de jass qui doit être sortie lorsque l'on tape quelqu'un dans le dos. Le participant qui a la carte la plus haute gagne le duel. • Les participants restent à l'intérieur du terrain prévu durant le jeu (une reconnaissance est faite avec les participants avant le jeu). • La partie de forêt particulièrement raide (se trouve en-dehors du terrain de jeu) est assurée à l'aide d'une bande de marquage. Il est interdit d'aller au-delà de la bande de marquage. • Il est interdit de traverser les petites routes en-dehors du terrain de jeu.
	Matériel/équipement <ul style="list-style-type: none"> • Le matériel des participants est adapté à la météo. • Bonnes chaussures • Bande de marquage pour délimiter la partie de forêt particulièrement raide • Pharmacie de groupe • Téléphones portables • Carte d'urgence en cas de crise
Préparation aux situations d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> • La pharmacie (feuilles d'informations en cas d'urgence incluses) se trouvent au poste central (premiers secours). • Tous les responsables ont un téléphone portable. Les numéros seront échangés au sein de la maîtrise avant l'activité. • Tous les responsables connaissent les numéros d'urgence principaux et ont une carte d'urgence en cas de crise sur eux.

Exemple : concept de sécurité constructions de camp

Concept de sécurité « montage et utilisation de la sarasine »	
Mesures de sécurité	Responsabilités au sein de la maîtrise <ul style="list-style-type: none"> • Construction : Élan dirige le montage, du fait qu'il dispose d'expérience dans le montage de sarasines. • Utilisation : Élan est responsable de vérifier quotidiennement la sarasine (stabilité de la construction, matériel de construction).
	Critères d'annulation/ alternatives <ul style="list-style-type: none"> • Construction : la construction de la sarasine est annulée en cas de matériel défaillant. • Utilisation : la sarasine est réparée, resp. démontée si des défaillances surviennent lors du contrôle quotidien. • Utilisation : la sarasine sera abaissée jusqu'au sol en cas de vent ou d'orage.
	Règles de comportement liées à la sécurité pour le groupe <ul style="list-style-type: none"> • Construction : les participants qui ne sont pas impliqués dans la construction doivent respecter une distance de sécurité suffisante. • Construction : le mât est monté par la maîtrise. Tous les participants respectent une distance de sécurité. • Construction : la masse est utilisée uniquement par des responsables. • Utilisation : personne ne se trouve dans la sarasine en cas d'orage ou de tempête.
	Matériel / équipement <ul style="list-style-type: none"> • Outils (en particulier la masse), dont le bon fonctionnement a été vérifié au préalable. • Cordes adaptées (cordes statiques), dont l'état a été vérifié au préalable. • La sarasine (cordes, poulies, nœuds, mousquetons) est vérifiée quotidiennement et le cas échéant retendue/réparée. • Toutes les personnes portent des chaussures fermées et solides. • Pharmacie de camp • Carte d'urgence en cas de crise • Téléphones portables
Préparation aux situations d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> • La pharmacie de camp qui contient les feuilles d'informations en cas d'urgence et une carte d'urgence en cas de crise se trouve dans la tente du matériel. • Tous les responsables ont un téléphone portable. Les numéros seront échangés avant le camp. • Une reconnaissance du chemin d'accès qui mène à l'hôpital le plus proche a été faite et une carte contenant le chemin marqué se trouve dans la pharmacie de camp.

Exemple : concept de sécurité activité baignade

Concept de sécurité « baignade dans le Heidsee »	
Mesures de sécurité	Responsabilités au sein de la maîtrise <ul style="list-style-type: none"> • Harfang et Libellule sont responsables de la baignade dans le lac. Les deux disposent de la formation SSS correspondante (brevet de base pool et module lac). Harfang a d'ailleurs suivi le cours de base BLS/AED.
	Critères d'annulation/alternatives <ul style="list-style-type: none"> • En cas d'orage, la baignade est interrompue. • Harfang et Libellule peuvent interdire la baignade à certains participants s'ils ne respectent pas les règles définies. • Alternative en cas de mauvais temps : baignade à la piscine couverte de Lenzerheide.
	Règles de comportement liées à la sécurité pour le groupe <ul style="list-style-type: none"> • Respect des règles de la baignade SSS. • Ne pas nager trop loin de la rive. • Interdiction de pousser ou couler quelqu'un dans l'eau. • La baignade est uniquement autorisée en présence de Harfang et Libellule.
	Matériel/équipement <ul style="list-style-type: none"> • Crème solaire disposant d'un indice de protection suffisant. • Autre équipement de protection pour les participants à l'extérieur du lac (chapeau, lunettes). • Suffisamment de boissons sont à disposition (la maîtrise en prend avec en réserve). • Pharmacie de groupe • Téléphones portables • Carte d'urgence en cas de crise
	Autres mesures <ul style="list-style-type: none"> • Les capacités en natation de chaque participant sont relevées à l'aide du formulaire d'inscription au camp. Si celles-ci sont insuffisantes, la maîtrise discute avec les parents des participants concernés afin de déterminer de quelle manière ils peuvent se baigner.
Préparation aux situations d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> • Harfang a une pharmacie de poche. • Tous les responsables ont un téléphone portable. Harfang et Libellule ont un téléphone portable sur eux pendant qu'ils surveillent la baignade. Les numéros seront échangés avant le camp. • Tous les responsables connaissent les numéros d'urgence principaux et ont une carte d'urgence en cas de crise sur eux.

Exemple : concept de sécurité randonnée

Concept de sécurité « randonnées au Mont Exemple »	
Mesures de sécurité	Responsabilités au sein de la maîtrise <ul style="list-style-type: none"> • La randonnée se fait par patrouille. Les deux patrouilles sont chacune encadrées par deux responsables (Harfang, Libellule, Canari et Cougar).
	Critères d'annulation/ alternatives <ul style="list-style-type: none"> • La randonnée ne peut avoir lieu que par temps sec et stable. En cas de danger d'orage en fin d'après-midi, la randonnée doit être annulée. • Une décision sera prise à l'Alpage des Aigles quant à la possibilité de poursuivre la randonnée jusqu'au Mont Exemple. Route alternative : une route de 4e classe permet de redescendre dans la vallée à partir de l'Alpage des Aigles. • Une seconde alternative est d'utiliser la télécabine qui permet de redescendre à dans la vallée à partir de l'Alpage des Aigles. • Point de non-retour : point 1959 durant la montée au Mont Exemple. • Un abri de secours se trouve à l'Alpage des Aigles (restaurant).
	Règles de comportement liées à la sécurité pour le groupe <ul style="list-style-type: none"> • Le groupe reste ensemble (personne ne court loin devant). • Chaque membre du groupe reste à portée de vue. • Harfang et Libellule prennent les devants lors de passages serrés/délicats. Canari et Cougar restent à l'arrière du groupe. • Le groupe marche en file indienne dans les passages étroits/délicats. • Une attention particulière est portée durant la descente, alors que la concentration redescend gentiment en raison de la fatigue des participants.
	Matériel/équipement <ul style="list-style-type: none"> • Bonnes chaussures • Protection contre la pluie • Protection contre le soleil (chapeau, lunettes, crème solaire) • Habits de rechange, pull-over • Suffisamment à boire • Les sacs à dos sont réglés correctement • Cartes nationales et calcul du temps de marche (2x par groupe, répartis entre différentes personnes) • Au minimum une pharmacie de poche par groupe • Carte d'urgence en cas de crise • Téléphones portables <p>➤ <i>L'équipement est vérifié avant le début de la randonnée.</i></p>
	Autres mesures <ul style="list-style-type: none"> • Passages clé : le dernier kilomètre de la montée depuis l'Alpage des Aigles au Mont Exemple (2017 m) est exposé. Une précaution toute particulière est exigée à cet endroit. Avant le passage, les participants seront sensibilisés et les règles de comportement seront clarifiées.
Préparation aux situations d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> • Les deux groupes disposent d'une pharmacie de poche. • Tous les responsables ont chacun un téléphone portable (accu chargé au préalable). Les numéros seront échangés avant le camp. • Tous les responsables connaissent les numéros d'urgence principaux et ont une carte d'urgence en cas de crise sur eux. • Chouette est sur le terrain de camp, il est atteignable par téléphone portable et dispose d'une voiture.

4.3 Concept de sécurité pour un camp

Lors d'un camp scout, tu es responsable avec ta maîtrise du bien-être des participants durant une longue période. En raison de sa durée prolongée, le camp est plus exigeant qu'une simple activité du point de vue de la sécurité. De nombreux éléments doivent être considérés alors même qu'ils ne joueraient par exemple aucun rôle pour un samedi après-midi. Ces réflexions sont fixées par écrit dans un concept de sécurité global qui doit être élaboré en plus des concepts de sécurité pour les activités à caractère dangereux. Tu dois rendre ce concept de sécurité global au coach par écrit avant le camp.

Les principes du chapitre 4.2 sont aussi valables pour la réalisation d'un concept de sécurité pour un camp. Cela signifie : avant de pouvoir élaborer un concept de sécurité, tu dois réfléchir à quels dangers tu pourrais avoir affaire. Lorsque tu connais les dangers possibles, tu dois ensuite répondre aux deux questions fondamentales suivantes :

- Quelles mesures puis-je prendre afin de contrer les dangers reconnus ?
- Comment puis-je me préparer à d'éventuelles situations d'urgence ?



Concepts de sécurité
brochure « La sécurité »

Le concept de sécurité pour un camp contient les quatre éléments suivants :

1. Informations au sujet du camp

Ce paragraphe contient des informations générales concernant le cadre du camp, par exemple :

- organisateur (groupe scout, unité) ;
- informations au sujet du camp telles que l'emplacement et la date ;
- nom du responsable principal du camp et des responsables adjoints ;
- téléphone d'urgence (pour les parents) et numéros de téléphone portable des membres de la maîtrise ;
- les sources de dangers spécifiques dans les environs du terrain / de la maison de camp (p. ex. cours d'eau, terrain raide ou falaise, zone à tiques, danger d'incendie de forêt, etc.).

2. Mesures de sécurité générales

Les mesures de sécurité générales comprennent toutes les mesures prises pour diminuer les risques en camp qui ne peuvent pas s'appliquer à une activité spécifique ou qui sont importantes pour plusieurs activités, par exemple :

- règles liées à la sécurité définies dans la charte de camp ;
- comportement avec les substances addictives (incl. sanctions en cas de non-respect des règles) ;
- comportement avec les outils et le matériel (qui utilise quels outils / quel matériel ? Où sont stockés les outils / le matériel ?) ;
- véhicules en camp (qui conduit ? Une assurance conduite du véhicule d'un tiers a-t-elle été conclue ?) ;
- mesures liées au comportement avec les sources de dangers spécifiques dans les environs du terrain / de la maison de camp ;
- prévention des tiques / comportement avec les morsures de tiques ;
- mesures garantissant le respect de la sphère intime des participants ;
- comportement avec le concept de sécurité.



La santé au camp –
Tiques
brochure « Camp »

3. Préparation à une réaction en cas d'urgence

La planification et la préparation à une réaction en cas d'urgence comprennent en particulier les clarifications et mesures suivantes :

- numéros de téléphone importants : numéros d'urgence des services de secours, numéro de la cellule de crise, téléphone fixe le plus proche (les téléphones portables ne sont pas fiables ► batterie, couverture réseau), données de contact du RG et coach ;
- adresse importantes : dentiste le plus proche, hôpital le plus proche (incl. plan d'accès, pharmacie la plus proche, heures d'ouverture ;
- chemin d'accès au lieu de camp (une description déjà toute faite facilite la transmission d'indications claires en cas d'urgence) ;
- abri de secours (doit être disponible, atteignable rapidement, suffisamment grand et sûr) ;
- pharmacie de camp (où se trouve-t-elle ? Qui est responsables ? Comment est réglementé l'utilisation du contenu ?) ;
- comportement avec les feuilles d'informations en cas d'urgence (doivent être remplies autant par les participants que par tous les responsables/équipe cuisine) ;
- déroulement lors d'une situation d'urgence.



Activités à caractère dangereux
brochure « La sécurité »

4. Liste des activités à caractère dangereux

En quatrième lieu, le concept de sécurité contient aussi une liste des activités à caractère dangereux qui auront lieu durant le camp. De cette manière, tous les membres de la maîtrise savent quels descriptifs d'activités doivent disposer en plus de réflexions liées à la sécurité spécifiques à l'activité en question.

Exemple de concept de sécurité pour un camp sous tente

Concept de sécurité camp d'été 2018 à Bergün	
1. Informations au sujet du camp	
Organisateur :	Troupe du Faucon (branche Eclais), Groupe scout St-Julien
Emplacement :	Bergün GR (coordonnées : 776.334 / 167.213)
Dates :	8–23 juillet 2018
Responsable principal du camp :	Gilles Tartempion/Caribou
Maîtrise :	Matthias Montavon/Lézard, Jonas Dupond/Écureuil, Marie Wisard/Criquet
Cuisine :	Élodie Aubry/Campagnol
Participants :	18 jeunes âgés de 11 à 14 ans
Téléphone en cas d'urgence :	079 429 80 67 (Caribou)
Numéros des membres de la maîtrise :	078 923 65 22 (Lézard), 076 194 82 49 (Écureuil), 079 918 27 36 (Criquet), 079 654 32 19 (Campagnol, cuisine)
Dangers particuliers :	<ul style="list-style-type: none"> • Une petite rivière se trouve à proximité directe du terrain de camp et son niveau peut monter fortement, surtout après un orage. • Le danger d'incendie de forêt est plus élevé en été dans cette région. • Le terrain de camp se trouve dans une région où le danger lié aux tiques est plus élevé. Une attention particulière doit y être portée.

2. Mesures de sécurité générales	
Règles liées à la sécurité qui sont définies dans la charte de camp	<ul style="list-style-type: none"> • Les participants n'ont le droit de quitter le terrain de camp qu'avec l'autorisation du responsable du jour. • Les feux en-dehors des foyers marqués ne sont permis qu'avec l'autorisation des responsables. • La baignade dans la rivière à côté du terrain de camp est autorisée uniquement en présence de Caribou et Écureuil (disposent de la formation SSS correspondante : brevet de base pool, module rivière, cours de base BLS/AED). • Les outils ne sont utilisés que sur permission des responsables et sont rangés correctement après utilisation.
Comportement avec les substances addictives	<p>Participants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'alcool et les produits du tabac sont interdits aux participants. • Les drogues illégales sont bien-sûr aussi interdites lors du camp scout. <p>Maîtrise et équipe cuisine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fumée est permise à un endroit marqué à l'écart du terrain de camp durant la pause de midi, du soir, ainsi qu'après la fin du programme de la journée. • Les boissons alcoolisées sont tout au plus consommées (à partir de 16 ans) le soir suite à la fin du programme de la journée (lorsque les participants sont au lit). Les boissons alcoolisées doivent toutefois être consommées avec modération. Cela signifie qu'au maximum 3 dl de bière ou 2 dl de vin peuvent être consommés par personne. Les alcools forts sont interdits. • Pour les situations d'urgence, au minimum 2 personnes ne boivent pas d'alcool : il s'agit du/de la responsable du jour actuel(le) et du jour suivant, ainsi qu'une personne qui a un permis de voiture. • Les drogues illégales sont bien-sûr aussi interdites lors du camp scout. <p>Sanctions :</p> <p><i>Participants :</i> le non-respect des règles est en premier lieu sanctionné par un avertissement. En cas de récidive, la maîtrise de groupe est informée et la personne est renvoyée à la maison suite à une discussion avec ses parents.</p> <p><i>Maîtrise :</i> lorsqu'un membre de la maîtrise ne respecte pas les règles de camp, il recevra un avertissement de la part du responsable principal du camp et sera renvoyé à la maison en cas de récidive.</p>
Comportement avec les outils et le matériel	Les participants ne manipulent des outils que si un membre de la maîtrise lui a donné son accord. Ils seront instruits sur l'utilisation des outils. Écureuil est responsable du matériel et de sa mise à disposition.
Véhicules en camp	Campagnol (cuisine) vient avec sa voiture. Le bus du camp est de plus à disposition. Caribou et Criquet (membres de la maîtrise) ont le droit d'utiliser la voiture. Les deux ont conclu une assurance conduite du véhicule d'un tiers. Un des chauffeurs doit toujours rester sobre.
Rivière à côté du lieu de camp	La rivière à côté du terrain de camp contient peu d'eau par beau temps. Les activités aux abords du ruisseau sur les bancs de galets sont tout à fait possibles mais seront toujours surveillées par un membre de la maîtrise. Lors d'activités baignade, l'emplacement réservé à la baignade est défini clairement. Caribou et Écureuil en sont responsables, du fait qu'ils disposent de la formation SSS correspondante. Ils prennent en charge la surveillance de toutes les activités baignade. Le ruisseau peut rapidement et fortement augmenter de volume suite à de longues chutes de pluie ou d'intempéries, selon les dires de Mr. Gion. Dans le pire des cas, la partie inférieure du terrain de camp peut être inondée. Pour cette raison, aucune tente ou constructions de camp ne seront montées à cet endroit. En cas de crue, la situation est réévaluée régulièrement par le responsable principal du camp. Il définit les règles de comportement en conséquence et décide de l'utilisation ou non de l'abri de secours.

Danger d'incendie de forêt	Une couverture anti-feu se trouve dans la cuisine. Les informations concernant l'interdiction de faire du feu sont prises avant le camp auprès de la commune. Dans le cas d'un appel à une prudence renforcée, tous sont informés des dangers. Excepté pour la cuisine, aucun feu ouvert ne sera fait (torches, bougies, etc.). En cas d'interdiction partielle ou totale, le feu de camp sera annulé. La préparation des repas est possible dans l'abri de secours à proximité.
Tiques	Lorsque nous nous déplaçons dans la haute herbe ou dans les broussailles, nous portons si possible des pantalons longs et de chaussures fermées. Les participants seront priés d'examiner l'éventuelle présence de tiques. Les morsures éventuelles seront notées dans un cahier (pharmacie de camp), l'endroit des morsures seront tenues à l'œil. Nous prenons contact avec un médecin en cas de rougeurs suspectes ou de tiques en région intime.
Mesures garantissant le respect de la sphère intime des participants	Les tentes pour dormir sont séparées par sexe. Des horaires d'utilisation pour la tente des douches sont définis par sexe. Les interventions médicales sont effectuées par une personne du même sexe, deux personnes de la maîtrise sont présents lorsque cela est possible.
Comportement avec le concept de sécurité	Le concept de sécurité est discuté au sein de la maîtrise avant le camp. Tous reçoivent une copie. Une copie au format A3 est suspendue dans la tente de la maîtrise et est ainsi toujours visible de tous. Avant la réalisation d'une activité à caractère dangereux, le concept de sécurité correspondant sera encore une fois étudié.
3. Préparation à une réaction en cas de crise	
Numéros de téléphone importants	Numéros en cas d'urgence: Ambulance (144), Rega (1414), empoisonnements (145), police (117), pompiers (118) Helpline scout: 0800 22 36 39 Responsable de groupe : Max Chassot/Renard, 079 654 23 89 Coach : Simone Berger/Sapajou, 078 825 84 23 Téléphone (fixe) le plus proche : Famille Gion (ferme), 081 345 32 46
Adresses importantes	Médecin le plus proche : Dr. Pflaster, Bergstrasse 51, 7482 Bergün, 081 405 00 11 Dentiste le plus proche : Dr. Felix, Splügenstrasse 109, 7430 Thusis, 081 632 66 11 Hôpital le plus proche : Krankenhaus Thusis, Alte Strasse 37, 7430 Thusis, 081 632 45 11 Pharmacie : Müller, Dorfstr. 6, 7482 Bergün, 081 405 13 11, Lu-Ve, 9.00–12.00, 14.00–18.30 ► Le plan d'accès se trouve dans la pharmacie.
Chemin d'accès au terrain de camp	À partir de Bergün, suivre la route direction Albula. On arrive à Latsch après environ 2.5 km, le terrain de camp est déjà visible depuis là. Il se situe à environ 200 m au sud de la route dans un pâturage. Coordonnées : 776.344/167.213
Abri de secours	L'abri de secours se trouve dans la ferme de la famille Gion (grange). L'abri de secours peut être utilisé à tout moment. Attention : Il est dans tous les cas interdit de fumer ou de faire du feu dans la grange. Il est possible de cuisiner au gaz dans le hall d'entrée de l'étable.
Pharmacie de camp	L'intégralité du contenu de la pharmacie est vérifiée avant le camp et si nécessaire complétée. Durant le camp, la pharmacie est entreposée au sec et à l'abri de la chaleur dans la tente matériel. Écureuil est responsable de la pharmacie et de la mise à disposition de son contenu.

Comportement avec les feuilles d'informations en cas d'urgence	Tous (incl. responsables et cuisine) remplissent une feuille d'informations en cas d'urgence avant le camp. Caribou rassemble et gère les feuilles d'informations en cas d'urgence. Celles-ci sont conservées dans un dossier rouge à l'intérieur de la pharmacie de camp. Toutes les données sont traitées de manière strictement confidentielle. Les feuilles d'informations en cas d'urgence seront rendues ou détruites après le camp.	
Comportement en cas d'urgence	Le comportement en cas d'urgence est discuté au sein de la maîtrise avant le camp. La carte d'urgence en cas de crise actuelle est distribuée à tous les membres de la maîtrise. Le schéma de la brochure « sécurité » qui décrit le comportement en cas d'urgence se trouve dans la pharmacie de camp.	
4. Liste des activités à caractère dangereux		
► Concept de sécurité détaillé contenu dans le descriptif de l'activité.		
Date	Activité	Responsable
8 juillet, 10.00–16.00	Voyage d'aller à vélo	Écureuil
9–10 juillet, toute la journée	Montage du camp : Sarasine, tour du camp	Lézard
11 juillet, 20.00–22.00	Grand jeu dans la forêt	Caribou
13 juillet, 10.00–13.00	Pont de corde au-dessus de la rivière	Écureuil
14 juillet, après-midi	Baignade dans le Heidsee	Caribou, Écureuil
17 juillet, toute la journée	Randonnée au Mont Exemple	Caribou, Criquet
19 juillet, 14.00–16.00	CO	Lézard
20 juillet, toute la journée	Démontage du camp	Criquet

5. Réalisation et évaluation

Une planification soigneuse est une condition importante pour qu'une activité puisse être organisée de manière sûre. Si la sécurité est garantie durant l'activité ou non dépend en fin de compte de la réalisation. Le meilleur des concepts de sécurité ne sert à rien s'il n'est pas appliqué dans la pratique. Il est par ailleurs toujours possible que la situation sur place change de telle manière que de nouveaux dangers surviennent sans qu'ils aient pu être pris en considération lors de la planification. En tant que responsable, c'est pour cette raison que tu dois aussi porter une attention particulière à la sécurité durant la réalisation. La sécurité doit toutefois aussi être thématisée lors de l'évaluation. Il est important d'évaluer les mesures prises et d'apprendre des situations critiques.

5.1 Direction claire

Si une activité peut être réalisée de manière sûre ou non dépend aussi de la manière dont tu diriges ton groupe. En particulier pour les activités plus exigeantes d'un point de vue de la sécurité, il est important que tu sois conscient de ta responsabilité qui consiste à diriger et que tu adaptes ta manière de diriger à la situation.

adapter son style de direction à la situation

Lorsque la sécurité est en jeu, il est important de :

- Garder la vue d'ensemble et anticiper : lorsque tu prends du recul par rapport à la situation, tu remarques ce qui ne fonctionne pas comme prévu ou comme attendu. Tu peux ainsi réagir en cas de nécessité. En anticipant, tu peux reconnaître les difficultés suffisamment tôt et arrondir les angles avant qu'elles se transforment en un réel problème.

garder la vue d'ensemble

aborder les incertitudes

- Parler des incertitudes et pouvoir avouer les erreurs : personne n'est parfait. Si tu as des incertitudes, parles-en ouvertement au sein de la maîtrise. Si tu as commis une erreur, tu ne dois pas avoir peur de l'avouer et d'en assumer les conséquences qui s'imposent (p. ex. faire demi-tour si vous avez pris le mauvais chemin lors d'une randonnée).

règles claires

- Établir des règles claires et aussi parfois prendre des décisions impopulaires : chaque groupe nécessite certaines prescriptions ou interdictions. Elles organisent la vie en communauté et contribuent au bien-être ainsi qu'à la sécurité de chaque scout. Tu dois parfois aussi prendre des décisions qui ne conviennent pas à tout le monde. Le fait que tu portes la responsabilité signifie aussi que tu as le dernier mot.

parfois adopter un comportement autoritaire

- Parfois adopter un comportement autoritaire : les enfants et les jeunes ne sont parfois pas capables d'évaluer par eux-mêmes les conséquences de leurs actes et les dangers. Lorsque des règles ne sont pas respectées, il est de ce fait important de réagir et de les faire respecter, en particulier dans le domaine de la sécurité. Cela n'est pas toujours agréable mais cela fait partie de ton rôle de responsable.



Relations avec les autres
brochure « Être responsable »

Cela ne signifie pas que l'on doit dicter la conduite des participants et contrôler tous leurs faits et gestes. Les scouts ont aussi besoin de libertés afin de pouvoir faire eux-mêmes certaines expériences, d'essayer des choses et aussi parfois de commettre leurs propres fautes. Cela leur permet souvent d'en apprendre plus que si quelque chose leur est montré ou expliqué. Ta responsabilité est toutefois d'établir un cadre, de manière à ce que personne ne subisse de dommages.

toujours réévaluer ce qui est planifié

Lors de la planification d'une activité, tu as réfléchi à quels dangers peuvent survenir durant la réalisation et quelles mesures de précaution doivent être prises. Il est possible que tu te rendes comptes juste avant ou pendant la réalisation, que les hypothèses que tu as émises lors de la planification ne sont pas du tout réalistes. Il se peut par exemple que beaucoup plus d'enfants que prévu participent à l'activité, ou que la météo soit déchaînée. Si les conditions cadres pour une activité changent, cela peut aussi avoir une influence sur les mesures nécessaires pour garantir une réalisation sûre. Pour cette raison, tu ne peux pas simplement te fier aux hypothèses émises lors de la planification au moment où tu en arrives à la préparation et à la réalisation. Il est beaucoup plus judicieux que tu les réévalues constamment et les adaptes si nécessaire.

Cela est bien-sûr plus vite dit que fait, il y a finalement beaucoup de choses auxquelles il est nécessaire de penser durant la réalisation. C'est pour cette raison que nous travaillons avec la méthode 3x3 aux scouts. Elle aide à prendre en considération les différents facteurs décisifs pour la sécurité, en premier lieu dans le cadre de la planification. Par la suite, elle aide à garder une vue d'ensemble et à rester attentif à ces facteurs durant la réalisation.

trois facteurs différents

Lors de l'emploi de la méthode 3x3, tu considères **trois facteurs différents** qui définissent les conditions cadres d'une activité, c'est-à-dire :

- les conditions (p. ex. moment de la journée, météorologie) ;
- le terrain, les environs et
- le groupe (incl. la maîtrise).

trois moments différents

Cela se passe à **trois moments différents**, c'est-à-dire :

- à la maison lors de la planification ;
- sur le terrain peu avant le début de l'activité et
- durant l'activité.

À la maison, tu réfléchis à quoi ressembleront les trois facteurs lors de ton activité. Sur le terrain, tu vérifies ensuite si les hypothèses que tu as émises durant la planification sont correctes. Durant l'activité, tu prends finalement garde à l'évolution des trois facteurs. Le tableau suivant donne des réponses aux questions que tu peux te poser à ce sujet.

La méthode 3x3 te soutient autant durant la planification que durant la réalisation de ton activité et t'aide ainsi à garder à l'œil ce qui est essentiel. En réévaluant régulièrement les trois facteurs conditions, terrain/environs et groupe, tu as toujours une longueur d'avance : tu reconnais à l'avance des dangers potentiels et tu peux limiter les risques grâce à des mesures appropriées. Tu as ainsi une marge de manœuvre suffisante durant l'activité pour réagir à l'imprévu.

	Conditions	Terrain/environs	Groupe
<p>À la maison</p> <p>longtemps à l'avance</p> <p><i>Questions clé : Comment est-ce que ça sera ?</i></p>	<p>À quelles conditions est-ce qu'il faut s'attendre durant l'activité compte tenu de la période de l'année et du moment dans la journée ?</p>	<p>Quels défis nous pose le terrain sur place, respectivement aux environs de l'emplacement où nous réviseront (estimation sur la base de la carte nationale, de descriptions données dans des guides ou d'une reconnaissance) ?</p>	<p>De quoi devrait être composé le groupe (p. ex. âge, taille du groupe, système d'encadrement, condition et expérience du groupe et des responsables) ?</p>
	<p>➤ Quels en sont les dangers ?</p> <p>➤ Quelles mesures doivent être prises contre ces dangers ?</p>		
<p>Dans la région (sur place)</p> <p>peu avant l'activité</p> <p><i>Questions clé : Est-ce que les hypothèses que j'ai émises lors de la planification sont correctes ?</i></p>	<p>Quelles conditions règnent effectivement aujourd'hui et quelles sont les prévisions pour la suite de la journée ?</p>	<p>Est-ce que l'activité se déroule à l'emplacement prévu ? Empruntons-nous la route planifiée ou est-ce que des modifications sont survenues par rapport à notre planification ?</p>	<p>De quoi est effectivement composé le groupe ? Qu'en est-il de la structure de la journée, de la composition et de la motivation des participants et quelle est la dynamique du groupe ?</p> <p>Est-ce que la composition de la maîtrise correspond à la ce qui est prévu ? Est-ce que les responsables sont en forme et disponibles ?</p> <p>Est-ce que les participants et les responsables disposent de l'équipement prévu ?</p>
	<p>➤ En résulte-t-il de nouveaux dangers ?</p> <p>➤ Est-ce que les mesures de sécurité doivent être adaptées ou complétées ?</p>		
<p>Durant l'activité (en route)</p> <p>en permanence</p> <p><i>Questions clé : Comment évoluent les facteurs ?</i></p>	<p>Comment évoluent les conditions durant l'activité (vent, précipitations, température, couverture nuageuse, visibilité) ?</p>	<p>Est-ce que les hypothèses que j'ai émises durant la planification correspondent effectivement à la réalité (champs de neige ancienne, chutes de pierres, crue, etc.) ?</p> <p>Est-ce que nous devons choisir un autre route/un emplacement différent pour la réalisation de l'activité ?</p>	<p>Comment évolue l'état du groupe durant l'activité (motivation, constitution du groupe, discipline, dynamique) ?</p> <p>Est-ce que nous avançons comme prévu ou y a-t-il des retards par rapport à l'horaire ?</p>
	<p>➤ En résulte-t-il de nouveaux dangers ?</p> <p>➤ Est-ce que les mesures de sécurité doivent être adaptées ou complétées ?</p>		



3x3
brochure
« SC/T – Bases »

La méthode 3x3 est habituellement utilisée pour les activités itinérantes comme par exemple les randonnées, tours en raquettes ou descentes de rivière. Elle est toutefois aussi adaptée à toutes les autres activités à caractère dangereux. Tu trouveras de nombreuses informations à propos de la méthode 3x3 ainsi qu'un exemple d'utilisation dans le domaine de la planification et la réalisation d'une randonnée dans les brochures J+S « Sport de camp/Trekking – Bases » et « Sport de camp/Trekking – Montagne ».



brochure
« SC/T – Montagne »

5.3 Évaluer les activités à caractère dangereux

L'évaluation fait partie de chaque activité et de chaque camp. Dans le cadre de l'évaluation, vous devriez toujours évoquer la thématique de la sécurité au sein de la maîtrise. Une évaluation soignée est avant tout importante pour les activités à caractère dangereux.



Évaluer
brochure
« Le programme »

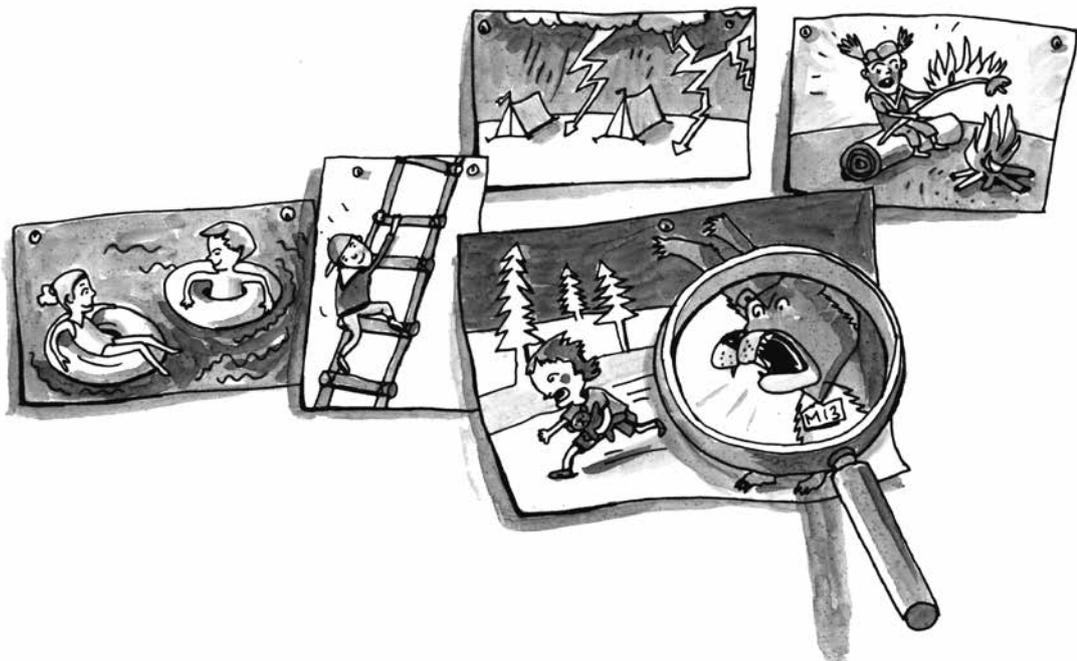
Réfléchissez à quelles mesures de sécurité ont fait leurs preuves et sont à garder. Vous devriez toutefois aussi vous demander dans quelle mesure vous avez contribué à ce que l'activité se déroule sans accident. Est-ce que ça aurait aussi pu se passer autrement ?

évaluer les situations critiques

Il est particulièrement important d'évaluer les situations critiques. Est-ce qu'un accident bénin qui est survenu durant l'activité aurait pu mal tourner ? Vous devriez absolument le relever dans l'évaluation et discuter des points suivants :

- Pourquoi une situation critique est-elle survenue ?
- Comment cette situation aurait-elle pu être évitée ?
- Quelles mesures devons-nous prendre la prochaine fois pour éviter une telle situation ?

Les professionnels considèrent que chaque accident grave est d'abord précédé d'une situation dangereuse comparable, durant laquelle moins de dommages n'ont été causés ou même rien du tout ne s'est passé (p. ex. petits accidents, accidents évités de justesse ou actes incertains). Si vous vous en êtes revenus avec une frayeur, il est important que vous sachiez tirer leçon de l'incident et que vous procédiez autrement la prochaine fois. Vos activités deviendront toujours plus sûres de cette manière et il est possible que vous puissiez éviter qu'une situation similaire se termine moins bien la prochaine fois.



6. Un accident survient – que faire ?

Une sécurité absolue ne peut jamais être garantie. Malgré une planification et une réalisation soigneuses d'une activité, des événements peuvent survenir et nécessiter des mesures d'urgences immédiates. L'expression « événement » est utilisée pour différentes situations dans cette brochure : accidents et situations d'urgence, qu'il s'agisse d'une simple coupure au doigt, de morsures de tiques, d'accidents graves, de maladies en camp ou même d'un incendie de forêt ou d'une intempérie.

Tu apprendras ci-dessous à te comporter correctement lorsqu'un événement survient. De manière à pouvoir réagir rapidement et correctement dans une situation d'urgence, tu as aussi besoin d'une certaine préparation et de réflexions effectuées au préalable (p. ex. faire remplir les feuilles d'informations en cas d'urgence par les participants et la maîtrise, rechercher des numéros d'urgence, clarifier la manière de procéder en cas d'urgence).

définition d'un « événement »

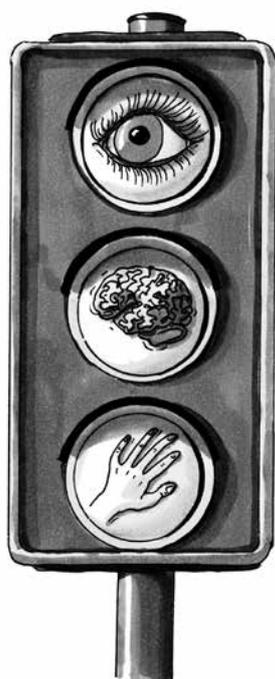


Concepts de sécurité
brochure « La sécurité »

6.1 Agir en situation d'urgence

Lorsqu'un événement survient, il est important de d'abord garder son calme et de considérer la situation dans son ensemble. Cela est expliqué à l'aide du « feu de signalisation »

garder son calme et la vue d'ensemble



Observer – réfléchir – agir

Rouge : observer

garder son calme et considérer la situation dans son ensemble

- Que s'est-il passé ? Qui est impliqué ? Qui est touché ?

Jaune : réfléchir

reconnaître les dangers résiduels

- Est-ce que les dangers résiduels menacent les personnes touchées, les aides ou d'autres personnes ?

Vert : agir

en fonction de la situation et de la nature de l'événement

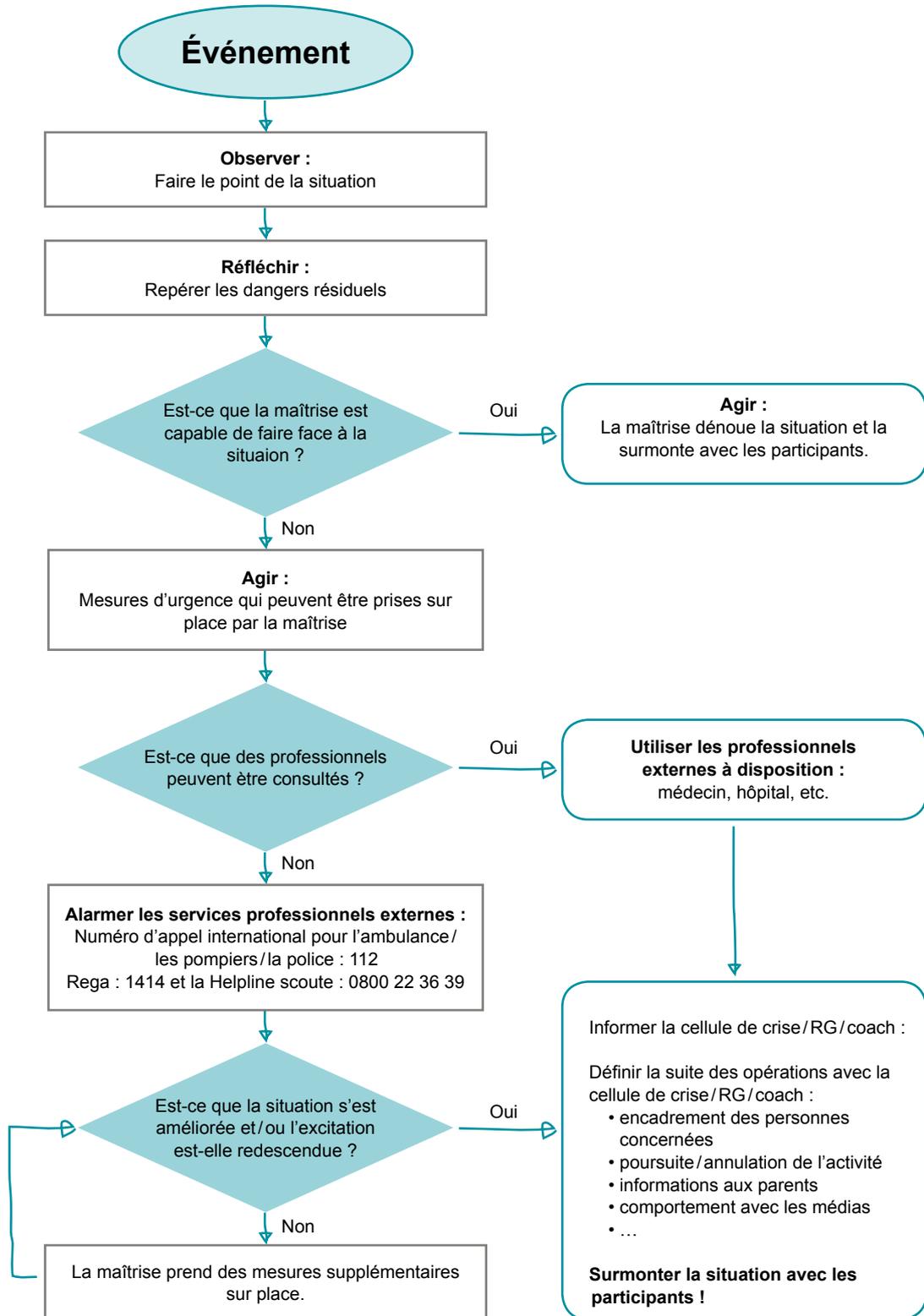
- Sécuriser le lieu de l'accident, dispenser les premiers secours, donner l'alarme

C'est uniquement une fois que la situation a été relevée et analysée que le feu est au vert et qu'il est possible d'agir. Afin de garantir la sécurité de toutes les personnes présentes, il est en premier lieu nécessaire de réagir aux dangers résiduels possibles (p. ex. sécuriser le lieu de l'accident). Les premiers secours peuvent ensuite être dispensés et les services de sauvetages peuvent être alarmés. Une fois que la situation sur place est sous contrôle, d'autres personnes doivent être informées (cellule de crise, RG, coach).

agir uniquement lorsque le feu devient vert

Le feu de signalisation est un moyen mnémotechnique simplifié qui t'aide à garder ton sang-froid. Le diagramme de flux suivant « maîtriser un événement aux scouts » te montre en détails comment il est possible de réagir suite à l'apparition d'un événement quelconque.

Schéma de base pour la maîtrise d'un événement qui survient aux scouts



Aucun événement ne se ressemble. Un tel schéma qui explique la manière de maîtriser un événement n'offre rien de plus qu'une ligne directrice et ne peut pas prendre en considération chaque mesure. Il est toujours nécessaire d'agir de manière adaptée à la situation.

Dans le cas d'un événement, une conduite claire est nécessaire : un membre de la maîtrise prend en charge l'organisation. Cette personne ne s'implique ni dans les opérations de sauvetage ni dans les premiers secours, pour autant que suffisamment d'autres personnes soient à disposition pour effectuer ces tâches. Elle délègue et coordonne les tâches à venir. La gestion d'un événement comprend aussi l'encadrement des participants qui ne sont pas directement concernés. Ils ne doivent en aucun cas être oubliés.

organisation et conduite claires

Si le transport d'une personne malade ou blessée est nécessaire, vous devez aussi bien réfléchir à si la personne peut être transportée à l'aide d'une voiture ou si une ambulance est nécessaire. Si les soins médicaux pour la personne touchée sont urgents, un appel à l'ambulance est généralement plus judicieux qu'un transport en voiture sous stress.

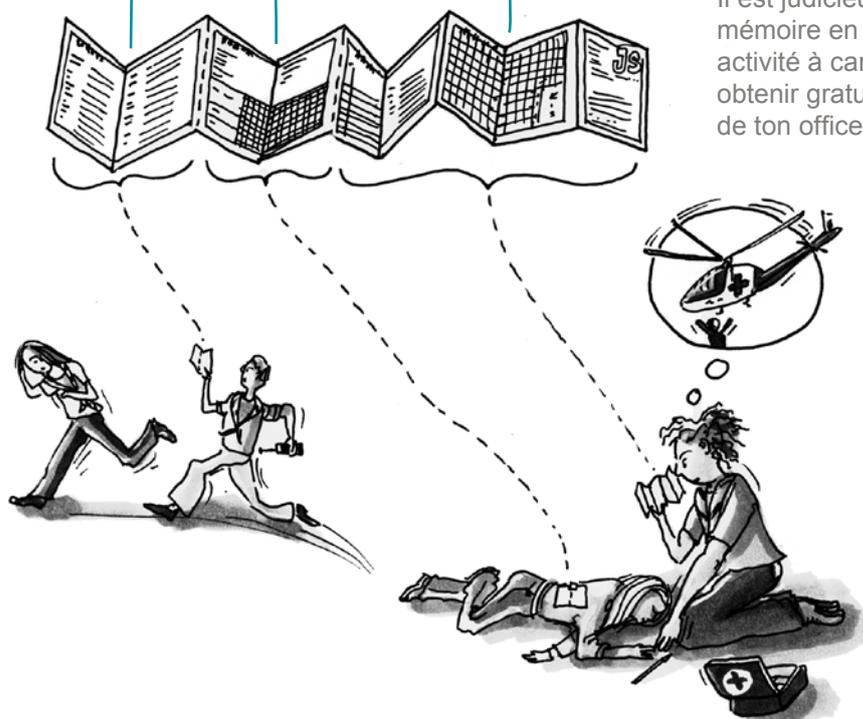
Dans le cas de maladies (fièvre, gastro-entérite), il est parfois difficile de reconnaître durant combien de temps la maîtrise peut faire face à la situation et à partir de quand vous nécessitez une aide externe et/ou une intervention professionnelle. Le bon sens est particulièrement important dans de tels cas. Un conseil médical devrait être demandé en cas de doute.

en cas de doute, demander un conseil médical

Aide-mémoire en cas d'urgence J+S

Un aide-mémoire en « cas d'urgence » est établi par J+S et rassemble les points importants de la gestion d'un accident. Il sert de pense-bête et d'outil de travail en cas d'urgence. Afin de pouvoir l'employer lors d'une situation d'urgence, il doit en partie être rempli à l'avance. L'aide-mémoire en cas d'urgence de J+S est composé de trois parties :

- Ordre d'alerte : toutes les informations nécessaires pour donner l'alarme sont à inscrire dans ce formulaire. Il est donné au groupe de personnes qui organise les secours externes et qui doit quitter le lieu de l'accident pour cela.
- Procès-verbal du patient : le procès-verbal du patient contient l'état actuel du patient et les symptômes apparaissant (incl. indications horaires). Il reste auprès du patient et sera transmis aux services de secours médicaux professionnels lors de leur arrivée.
- Aide-mémoires : ces pages résument les points importants de l'organisation sur le lieu de l'accident et des premiers secours. Elles sont utilisées par les sauveteurs.



Il est judicieux de prendre avec l'aide-mémoire en cas d'urgence lors de chaque activité à caractère dangereux ! Tu peux en obtenir gratuitement pour ton camp auprès de ton office cantonal J+S.

6.2 Quand est-ce qu'un événement est-il considéré comme une crise ?

définition d'une « crise »

En fonction de la gravité d'un événement, nous parlons d'une crise. Une crise comprend tous les événements où les responsables concernés sont dépassés par la situation et nécessitent du conseil ou du soutien, en particulier :

- accidents graves et catastrophes naturelles (p. ex. accidents impliquant des blessés graves, inondations, avalanches, incendies) ;
- actes punissables par la loi ;
- agressions sexuelles ;
- événements susceptibles de donner une mauvaise image dans les médias ;
- événements où la police ou une autre organisation de secours a été appelée, ou sont intervenus d'eux même et
- tous les autres événements ou difficultés que les responsables ne peuvent pas maîtriser seuls.

soutien de la part de la cellule de crise

Chaque association cantonale scoutie ainsi que le MSdS en tant qu'association nationale disposent d'une cellule de crise composée de scouts expérimentés et de professionnels. En cas de crise, ces cellules de crise sont prêtes à te soutenir 24 heures sur 24. Les cellules de crise sont là pour décharger et encadrer les responsables touchés, en particulier lorsqu'il s'agit de définir la suite des opérations, au niveau de la communication (vers l'extérieur et au sein de l'association) et au niveau de l'encadrement psychologique du groupe. L'alarme de la cellule de crise passe par un appel à la Helpline scoutie.

La cellule de crise doit toujours être informée lorsque la police ou les services de secours ont dû être appelés ou sont intervenus d'eux-mêmes pour ou à cause d'une activité scoutie.

Tu n'es pas certain(e) d'avoir besoin d'être soutenu(e) par la cellule de crise ?

En cas de doute, contacte la Helpline scoutie : 0800 22 36 39

➤ Mieux vaut appeler une fois de trop, qu'une fois de pas assez !

Helpline scoutie : 0800 22 36 39

La Helpline scoutie est gérée par une entreprise professionnelle et est accessible 24 heures sur 24. Elle recueille toutes les données nécessaires de la part de la personne qui appelle. En cas de nécessité, la Helpline scoutie prend directement d'autres mesures (p. ex. appel de l'ambulance, des pompiers et de la police). Elle prend dans tous les cas contact avec la cellule de crise en charge de l'association cantonale ou du MSdS. Celle-ci prend ensuite directement contact avec les personnes qui ont donné l'alarme et discute avec eux de la suite des opérations.

6.3 Contacts avec les médias en situation de crise

Il faut toujours partir du principe que les médias s'intéressent à une situation de crise. Prends garde aux points suivants :

1. Laisse le travail médiatique aux responsables communication de la cellule de crise !

- Ne t'approche pas des médias et ne réponds pas toi-même à leurs questions.
- Oriente les médias vers les responsables communication de la cellule de crise, de manière à ce que les informations soient coordonnées et transmises de manière correcte.
- Si tu ne connais pas encore la personne responsable, note les coordonnées du journaliste et transmets-les à la cellule de crise.

laisser le travail médiatique à la cellule de crise

2. Protège les personnes concernées des médias et assure-toi qu'elles ne donnent pas non plus de renseignements !

- Informe toutes les personnes concernées que les médias doivent être redirigés vers la cellule de crise. Personne ne doit directement parler de l'événement avec les médias.
- Évite au maximum que les médias prennent des photos ou filment la situation et tiens les journalistes à l'écart du lieu.

protéger les personnes concernées des médias

Sois conscient du fait qu'en situation de crise, les médias utiliseront également toutes les informations concernant le groupe ou les personnes concernées qui sont disponibles sur internet (site internet du groupe, réseaux sociaux tels que Facebook).

Bibliographie :

Il existe des brochures et des livres qui traitent de manière plus approfondie les thèmes abordés dans cette brochure. Tu trouveras une liste bibliographique récente sur le site www.cudesch.msds.ch



à la sécurité

responsabilité des activités

Comment puis-je garantir la sécurité maximale lors de mes activités ? Qui porte la responsabilité de quoi ? La sécurité et la responsabilité sont deux aspects très importants des activités scouts.

Diverses activités imposent des exigences élevées en matière de sécurité et il y a différents dangers auxquels il faut particulièrement être attentif. Cette brochure te fait prendre conscience des aspects importants et t'explique comment tu peux améliorer la sécurité par des mesures concrètes lors de la préparation, réalisation et évaluation des activités. Le concept de sécurité est ici au coeur des préoccupations et est traité en détail.

Mais que faire si une situation d'urgence survient tout de même ? Avec quelques conseils simples et un schéma de base pour la maîtrise d'un événement, tu peux déjà te préparer en cas de problème.

Un chapitre entier est finalement consacré à la question de tes droits et de tes responsabilités en tant que responsable et aussi à ce qu'il faut faire pour faire valoir une responsabilité. En outre, d'autres questions juridiques telles que les contrats et les assurances sont traités dans cette brochure.

en vente chez :
hijk Scout & Sport, Worb



2 000001087039